

From:

[PPVE <ppve.modif.zac@mairie-die.fr>](mailto:PPVE<ppve.modif.zac@mairie-die.fr>)

Date: 10/25/2025 1:59:37 AM

Subject: Observations projet zac chanqueyras die. Participation du public par voie électronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

\u-10180 ?\u-8399 ? 1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025.

Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

\u-10180 ?\u-8223 ? 2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

26150

From: [REDACTED]
To: [PPVE <ppve.modif.zac@mairie-die.fr>](mailto:PPVE<ppve.modif.zac@mairie-die.fr>)
Date: 10/27/2025 11:34:04 AM
Subject: observations projet ZAC Chanqueyras-Die-Participation du Public par voie Electronique

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'autorité régionale environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLU, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLU.

1-Mençant la biodiversité: les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2-Mençant la sécurité et la tranquillité des familles: le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours; la modification du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin, l'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville de Die n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il

ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 21 Oct 2025 09:16:11 +0200
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération les remarques suivantes concernant la volonté de l'actuelle mairie d'implanter un hôpital au milieu d'un lotissement, contre la volonté des habitants, des professionnels de santé et de la direction même de l'hôpital.

Nous subissons une décision totalement hors-sol basée sur un prétexte politico-écologique qui ne prend en compte ni les besoins du territoire, des soignants, des malades et encore moins de l'équilibre économique de la mairie!

1 / Menace sur la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025.

Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menace sur la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]
26150 DIE

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 20 Oct 2025 20:27:10 +0200
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi 1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats. 2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

--
Cordialement
[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Sun, 2 Nov 2025 11:10:13 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie
Électronique
Attachments: CHANQUEYRAS.pdf

Bonjour
Veuillez trouver ci-joint mes observations et contre-proposition

Vous en souhaitant bonne réception,
cordialement

[REDACTED] 26150 DIE

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 27 Oct 2025 14:11:52 +0100
To: PPVE
Subject: observations projet zac chanqueyras_Die_Participation de public par voie
électronique
Importance: Normal

Bonjour ,

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi 1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Comme vous l'aurez compris , je suis contre l'hôpital à Chanqueyras .

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 20 Oct 2025 14:13:56 +0200
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique"
Importance: Normal

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi:

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Cordialement.

[REDACTED]

[REDACTED]

26150 DIE

From: [REDACTED]
Sent: Sun, 26 Oct 2025 19:40:43 +0100
To: PPVE
Subject: Zac Chanqueyras

Bonjour,

Je suis habitant de la commune de Menglon à 17 km de Die, et je viens de prendre connaissance in extenso du dossier de modification de la ZAC de Chanqueyras.

J'ai compris que le projet initial de construction de logements sur cette ZAC n'était pas économiquement viable.

Selon moi la municipalité actuelle s'est entêtée à vouloir modifier cette ZAC pour y construire l'hôpital. N'aurait-il été pas plus judicieux de consacrer toutes ces années d'études pour essayer d'y créer des logements mieux adaptés dont le Diois a tant besoin ?

D'autant qu'à l'autre bout de la ville, à l'inverse de la ZAC de Chanqueyras qui est très enclavée, la zone de Chamarge se prête parfaitement de façon tellement évidente à la construction du centre hospitalier !!!

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 21 Oct 2025 09:31:05 +0000
To: PPVE
Subject: Fw: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Bonjour,

Je vous transmets mes remarques sur le projet de modifications de la ZAC de Chanqueyras.

[REDACTED] demeurant au [REDACTED] à DIE

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1. **Menaçant la Biodiversité** : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.
2. **Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles** : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.
- 3.
- 4.

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 20 Oct 2025 11:22:29 +0200
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025.

Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED], Die

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 20 Oct 2025 15:39:11 +0200
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique”

Bonjour,
Je suis habitante du quartier de la Maladrerie et suis heureuse de participer à cette consultation.

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Bien cordialement

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 22 Oct 2025 17:03:12 +0200
To: PPVE
Subject: "ObsObservations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique"

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du

30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la

modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi
1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin

2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier

ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.
2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de

640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront

finalemant pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Cordialement.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 27 Oct 2025 11:45:06 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras-Die-Participation du Public par voie
électronique
Importance: Normal

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUI, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUI

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 3 Nov 2025 06:52:12 +0100
To: PPVE
Subject: observation projet ZAC Chanqueyras-Die-Participation du Public par Voie
Électronique
Importance: Normal

Bonjour

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
[REDACTED] Sun, 26 Oct 2025 22:11:31 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours. La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Merci

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 20 Oct 2025 16:51:41 +0200
To: PPVE
Subject: modification Zac Chanqueyras

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du

30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la

modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin

2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier

ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de

640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront

finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 20 Oct 2025 15:51:22 +0000
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

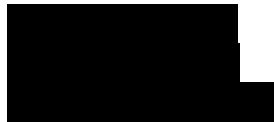
Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de **l'Autorité Régionale Environnementale** du 30 septembre 2025 sur la modification de la **ZAC** et du 14 octobre 2025 sur le **PLUi**, je m'oppose à la modification de la **ZAC de Chanqueyras** projet d'envergure qui n'est pas intégré au **PLUi**

1 / Menaçant la Biodiversité :

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à **Chanqueyras** pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles :

Le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la **ZAC**. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



From: [REDACTED]
[REDACTED] Sat, 25 Oct 2025 10:24:46 +0200
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie
Électronique”

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 29 Oct 2025 20:16:02 +0100
To: PPVE
Subject: Tr: observations projet ZAC Chanqueyras - Die- Participation du Public par voie Electronique

Envoyé avec [SFR Mail pour Android](#)

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

- 1- Menaçant la biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril (juin 2025). Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni de possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées par leurs habitats.
- 2- Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin, l'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de

la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 27 Oct 2025 12:40:23 +0100
To: PPVE
Subject: Fwd: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

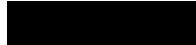
Bonjour,



Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



From: [REDACTED]
Sent: Mon, 27 Oct 2025 12:07:39 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 27 Oct 2025 12:44:20 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet zac chanqueras-die-participation du public par voir électronique.

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du

30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la

modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin

2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier

ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de

640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront

finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux

logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles



From: [REDACTED]
Sent: Thu, 23 Oct 2025 13:46:12 +0200
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique"

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 27 Oct 2025 14:52:10 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie
Électronique"
Attachments: [REDACTED]

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, **je m'oppose à la modification de la ZAC** de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 20 Oct 2025 09:55:57 +0200
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Depuis le départ, ce projet est lamentablement mené : l'attention s'est focalisée sur cette échappatoire de la construction d'un nouvel hôpital, agitée par la ministre de la santé de l'époque en guise de fallacieuse compensation au sacrifice du pourtant indispensable service de maternité.

Plutôt que d'appuyer et de faire porter ce sentiment partagé à l'unanimité par la population qui a manifesté avec force son attachement à ce service, les différents représentantes et représentants se sont rués sur cette opportunité que personne n'appelait et qui ne correspond en rien aux besoins des Dioises et des Diois.

De plus, la question d'une rénovation sur place, seule solution pérenne, qui se révèlerait digne de l'abyssale crise écologique en cours, qui permettrait de faire entrer un bâtiment multi-séculaire dans une nouvelle mue, a été balayée sans aucun argument sérieux, si ce n'est la lubie du neuf qui a toujours l'air plus attirant.

Qu'en sera-t-il de ces bâtiments historiques dont la rénovation avec changement de nature sera ensuite impossible ? Faut-il pointer le nombre d'hôpitaux historiques ainsi laissés à l'abandon ? Et le nombre de rénovations sur place entreprises, service par service, laissant aux autres la possibilité de fonctionner pendant ce temps-là ?

Nous blâmons tous les protagonistes, quel que soit leur bord politique, pour cette débâcle alimentée de toutes parts qui laisse en plan les besoins primordiaux de notre communauté, aussi bien en terme de soins avec l'abandon capital du service de maternité qu'en terme d'environnement avec la gabegie d'une nouvelle construction incomparable à celle d'une rénovation.

Les futures générations sauront s'en souvenir.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 30 Oct 2025 10:13:41 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras-Die-Participation du Public par Voie Electronique

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, nous nous opposons à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

[REDACTED].

From: [REDACTED]
Sent: Sun, 26 Oct 2025 09:39:55 +0100
To: PPVE
Subject: Enquête publique

Vu le dossier de !la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du

30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, **je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras**, projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1/ Menaçant la Biodiversité: Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles: le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24 et encore moins les périodes estivales.

Enfin l'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements

(typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



From: [REDACTED]
Sent: Sat, 25 Oct 2025 09:10:36 +0200
To: PPVE
Subject: Hôpital
Importance: Normal

Je suis opposé à l'installation de l'hôpital de Chanqueyras, pour cause de biodiversité de la gène causer pour les habitants, accès compliquée, à Chamarges tt est en place et le terrain est plus propice aux déplacements..

Envoyé depuis l'application Mail Orange

From: [REDACTED]
Sent: Sat, 1 Nov 2025 09:53:11 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie
Électronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras, projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

Cordialement.

[REDACTED]
[REDACTED]
26150 DIE

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 30 Oct 2025 09:51:41 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projets ZAC Chanqueyras -Die-Participation du public par voie electronique

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi 1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats. 2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



Sans virus.www.avast.com

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 30 Oct 2025 10:01:59 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique"
Importance: Normal

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi 1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats. 2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 29 Oct 2025 18:14:32 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique"

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du

30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la

modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi
1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin

2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier

ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.
2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de

640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront

finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Et je me permets d'ajouter les mots conclusifs de la publication du Dr. Joseph Al-Houayek dans le Journal du Diois et de la Drôme en date du 03/09/2021, à ce jour - à mon humble avis - l'opinion la plus lucide, claire, logique et équilibrée qu'il m'ait été donné d'entendre: "... prendre en compte toutes les composantes du problème et pas uniquement la défense des terres agricoles car on ne parle pas de zones industrielles ou de centres commerciaux ou d'espaces de loisirs, on parle d'un hôpital et d'un Epahd, d'un outil de travail indispensable au bien-être de tous les habitants, qui constitue un enjeu fondamental non seulement pour Die mais pour l'ensemble du Diois". Dans la période écoulée depuis les premiers mois de 2021 on aurait facilement pu obtenir le changement de classification du terrain de Chamarges, à côté de l'héliport et de la zone artisanale où la présence de l'hôpital n'aurait pas incommodé les résidents comme ça sera le cas si l'hôpital venait à être bâti à Chanqueyras. On marche sur la tête!

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 21 Oct 2025 11:17:19 +0200
To: PPVE
Subject: OBSERVATIONS RELATIVES AU PROJET DE ZAC CHANQUEYRAS PARTICIPATION
DU PUBLIC
Importance: Normal

Bonjour,

Après lecture de l'avis et des recommandations de l'autorité environnementale du 30/9/25 concernant la modification de la ZAC de Chanqueyras; suite à la délibération concernant le PLUI le 14/10/25 je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras.

Biodiversité : Les inventaires sont plus que "légers" car ils ont été effectués sur 10 jours entre Avril et Juin 2025. Aucun inventaire sur d'autres saisons ! Cela ne permet pas de dire quel sera l'impact sur la faune et la flore . Quid des tulipes sauvages que nous ramassions sur ce terrain lorsque j'étais enfant ?? Avez vous recensé les lièvres très présents sur ce terrain ? Avez vous compté les salamandres , les vipères aspic , les couleuvres etc ??

Sécurité et tranquillité des familles : Vous annoncez une augmentation du trafic de 640 véhicules/jour ouvré . Quid des autres jours ? RIEN ! Avez vous pensé à la période estivale durant laquelle l'activité sera augmentée donc avec une hausse du trafic en conséquence ? NON Quelle est votre réflexion au sujet du projet urbain ?? La municipalité n'offre pas assez de réponses concrètes sur les besoins en logements ni sur les secteurs capables d'accueillir 150 logements qui étaient prévus dans la zone réservée à Chanqueyras.

Je reste convaincu que mon avis ne sera pas pris en compte et espère tout de même qu'il sera lu

Bien à vous

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Sun, 2 Nov 2025 10:44:16 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras - Die - Participation du Public par Voie
Électronique

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 29 Oct 2025 09:00:37 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras-Die-Paticipation du Public par voie Electronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chaqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Sat, 1 Nov 2025 07:49:57 +0000
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Cordialement,

[REDACTED]
[REDACTED]
26 150 die

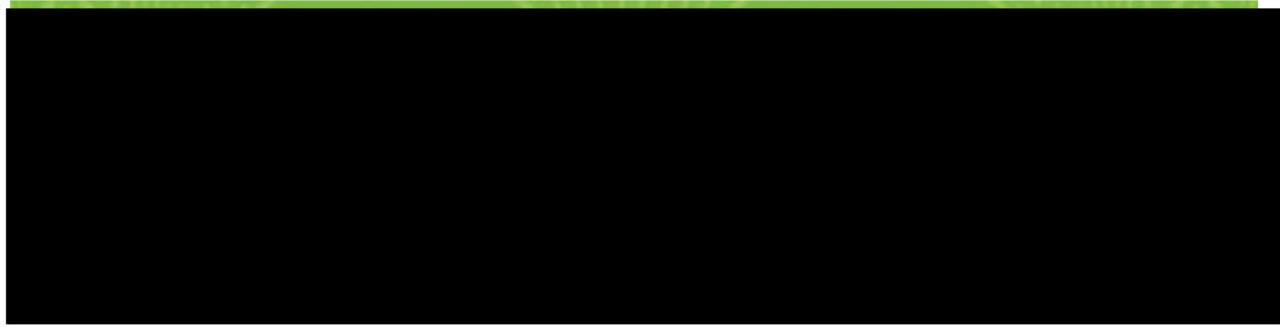
From: [REDACTED]
Sent: Mon, 20 Oct 2025 09:40:05 +0200
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique"

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



From: [REDACTED]
Sent: Mon, 20 Oct 2025 09:41:16 +0200
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique"

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du

30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la

modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi
1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin

2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier

ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de

640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront

finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Cordialement,

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 22 Oct 2025 11:17:41 +0200
To: PPVE
Subject: Fwd: Fwd: Observations projet ZAC Chanqueyras - Die - Participation du Public par Voie Électronique
Importance: Normal

objet : Observations projet ZAC Chanqueyras - Die - Participation du Public par Voie Électronique

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du

30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, **je m'oppose à la modification de la ZAC de Changueyras**, projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1/ Menacant la Biodiversité: les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin

2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le

niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menacant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de

640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours; la

modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un

établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24" et encore moins les périodes

estivales.

Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le

dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements

(typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront

finalement pas construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 21 Oct 2025 19:43:26 +0200
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras - Die - Participation du Public par Voie Electronique
Importance: Normal

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du

30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, **je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras**, projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1/ Menacant la Biodiversité: les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin

2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le

niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menacant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de

640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours; la

modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un

établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24" et encore moins les périodes

estivales.

Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le

dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements

(typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront

finalement pas construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 22 Oct 2025 18:54:05 +0200
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique"

Bonjour

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Cordialement

[REDACTED]
[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 22 Oct 2025 18:50:19 +0200
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique"

Bonjour

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Cordialement

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 30 Oct 2025 18:07:41 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projets ZAC Chanqueyras - Die- Participation du Public par Voie Electronique

Bonjour,

Voici mes observations par rapport à la construction du nouvel hôpital sur Chanqueyras.

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 – Menaçant la biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois sur Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 – Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation des autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin, l'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne sont finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Bonne lecture
[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Fri, 24 Oct 2025 13:03:56 +0200
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique”

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours. La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

→ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 20 Oct 2025 09:38:56 +0200
To: PPVE
Cc: [REDACTED]
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique

OBSERVATION PRELIMINAIRE:

Cette consultation du public intervient à moins de six mois des élections municipales afin de permettre à la mandature actuelle de prendre des décisions qui se veulent engageantes deux, maximum trois, mois avant l'installation de la nouvelle équipe. Compte tenu du niveau d'hostilité important au sein de la population vis à vis du projet Chanqueyras et compte tenu des nombreuses insuffisances dans le dossier, vouloir ainsi forcer le calendrier est anti-démocratique et immoral. Je demande donc que, suite à l'enquête publique, toute décision soit transférée à la nouvelle équipe en mars 2026.

Ceci étant, je suis pleinement en accord avec ce que l'association DSC a bien exprimé :

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi
1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud< /span>-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.
2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne

seront
finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en
nouveaux
logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

--

Cordiales salutations

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 23 Oct 2025 09:35:37 +0200
To: PPVE

OBSERVATION PRELIMINAIRE:

Je suis contre cette modification de la ZAC de Chanqueyras en vue de la construction du nouvel hôpital

- Projet inadapté au site tant sur le plan géologique que sur le plan de la biodiversité
- Projet d'un hôpital extrêmement couteux (prix du terrain, des fondations et de la construction : gâchis d'argent public)
- Projet inhumain (HEPAD en étage, hélicoptère sur le toit !!!)

Et « Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi 1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en

nouveaux

logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles. »



From: [REDACTED]
Sent: Mon, 20 Oct 2025 08:23:02 +0200
To: PPVE
Subject: Avis de participation du public par voie électronique (PPVE) – modification n°1 de la ZAC de Chanqueyras

Je soussigné [REDACTED], certifie, m'opposer au projet de modification de la ZAC de Chanqueyras.
Je m'oppose au délit de démocratie, de ce projet qui s'impose sans débat public, avec la volonté d'imposer la doctrine d'une minorité en dépit du bon sens et est responsable des retards de construction de l'hôpital

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 5 Nov 2025 11:40:46 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique"

----- Message transféré -----

"Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique"
Sujet : Électronique"
Date : Wed, 5 Nov 2025 11:20:40 +0100
De : [REDACTED]
Pour : pvpe.modif.zac@mairie-die.fr

Bonjour,

⌚ 1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025.

Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

🏡 2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]

[REDACTED]

26150 DIE

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 4 Nov 2025 11:06:41 +0100
To: PPVE
Subject: Objet: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Objet: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Vu le dossier de la ville de DIE. et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur le modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUI,

je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUI.

1) Menaçant la biodiversité: les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne,

ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles: le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours; la modélisation

du trafic ne prend pas en compte le spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales.

Enfin, l'étude d'impact n'a fait l'objet de réflexions en la matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre),

ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 4 Nov 2025 11:05:39 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Objet: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Vu le dossier de la ville de DIE. et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur le modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUI,

je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUI.

1) Menaçant la biodiversité: les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne,

ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles: le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours; la modélisation

du trafic ne prend pas en compte le spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales.

Enfin, l'étude d'impact n'a fait l'objet de réflexions en la matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre),

ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements

au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



From: [REDACTED]
Sent: Sun, 9 Nov 2025 10:01:52 +0000
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique”

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Sun, 2 Nov 2025 22:16:27 +0000
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Par ce courriel,

J'approuve la modification de la zac de chanqueyras pour accueillir le nouvel hôpital.

Je comprends tout à fait le principe de construire l'hôpital sur une zone urbanisable et je trouve intéressante l'idée de réduire le nombre de logements sur chanqueyras au profit d'une remise en circuit de logements vacants en intra muros. Car il me semble que c'est important de garder un centre ville densément peuplé.

Si demain il y a autant d'habitants à chanqueyras qu'en centre ville, alors pourquoi ne pas ouvrir une boulangerie dans le quartier et dévitaliser le centre ?

La « friche » de l'hôpital actuel sera aussi une zone à haut potentiel pour créer des logements une fois le nouveau reconstruit.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 3 Nov 2025 06:52:12 +0100
To: PPVE
Subject: observation projet ZAC Chanqueyras-Die-Participation du Public par Voie
Électronique
Importance: Normal

Bonjour

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 5 Nov 2025 08:44:30 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique”

Bonjour

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du

30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

- Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

- Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de

640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux

logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Merci de prendre en compte mon avis

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 4 Nov 2025 07:15:02 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras - Die - Participation du Public par Voie Électronique

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du

30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, **je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras**, projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1/ Menacant la Biodiversité: Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin

2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le

niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menacant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de

640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours; la

modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un

établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24" et encore moins les périodes

estivales.

Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le

dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements

(typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront

finalement pas construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]

[REDACTED]

26150 Die

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 4 Nov 2025 11:29:12 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras - Die - Participation du Public par Voie
Électronique

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 6 Nov 2025 21:37:30 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUI, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUI.

1/ Menaçant la biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de point d'écoute dans l'espace boisé au sud est et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des habitants

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré sans préciser la situation les autres jours. La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Cordialement

[REDACTED]
26150 Die

--

Cet e-mail a été vérifié par le logiciel antivirus d'Avast.

<https://mibc-fr-03.mailinblack.com/securelink/?url=http://www.avast.com&key=eyJsYW5nIjoiRlIiLCJ1cmwiOiJodHRwOi8vd3d3LmF2YXN0LmNvbSIsInRva2VuIjoiZ0FBQUFBQnBEUWRwMnBFX1hSWWtiYU16VW9VNFRMFIIIVjdSM1NoQ2ZNelA0Ykl1LUVwb0N5TmExRFRwa3Noc2JkVXIJSHPmWVpUdnozYVNrOFdCVnRVOUVpdUNJZ0dMZ1RWR0hiMVhSU1JPenRIRWhldDVtTFV1QVZySzFvV2FiaHnfWHNwM3UtWnU4eEZsTEFtQ25ENXI4cjVsNTFRSmZ1Zlo2bkNSVGliveGotWDdvLWhQTXc3Mmp2U2RCUm5ESy1ZX2VmN0twRlk0MTY1WmJWcnREcFhTdnYya3kxN2pkY0tBMTg2YjV2OEVwbnlmLXZWSTI1dkZvWDIGa1pMaVZJbWtmTU8xbkNZUXFXVlg0SmY5NksxQkdMMzJFWTNJSWJ3aW1mVIBVMGVxQnhwZ05FZm9YMWxhTGNzMEJYYUt6RDUs5TEJ0aGU0ek>

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 12:01:40 +0000
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 19:16:16 +0100
To: PPVE
Subject: Zac Chanqueyras

Bonjour,
Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale
Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre
2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet
d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 11:18:10 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet zac Chanqueyras die. Participation du public par voie électronique.

Madame, Monsieur,

Mes observations portent sur les points suivants :

. l'environnement ne sera pas respecté, surtout du point de vue biodiversité et pollution sonore.
. La tranquillité de cet écoquartier est complètement remise en cause : passage de véhicules 24h/24, bruit assourdisant d'un hélicoptère -si tant est que l'implantation d'une zone d'atterrissement soit possible -
De la part d'une citoyenne simplement douée de bon sens.

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 13:21:16 +0100
To: PPVE
Subject: Observation projet ZAC Chanqueyras-Die-Participation du Public par Voie Electronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras, projet d'envergure non intégré au PLUi.

1 / Une menace pour la biodiversité

Les inventaires ont été menés sur seulement dix journées d'avril à juin 2025.

Aucune observation n'a été réalisée en été ni en automne, ce qui ne permet pas d'évaluer correctement les enjeux écologiques ni les impacts possibles du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente aucun point d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait affecter des espèces protégées et leurs habitats.

2 / Une menace pour la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier prévoit un ajout de 640 véhicules par jour ouvré, sans précision sur les week-ends ni sur les périodes estivales.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte le fonctionnement 24h/24 et 7j/7 d'un centre hospitalier.

Aucune réflexion approfondie n'a été menée sur la maîtrise du projet urbain.

De plus, le dossier ne fournit pas d'éléments suffisants sur les besoins réels en logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne justifie pas clairement les besoins en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]

Die

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 11 Nov 2025 18:22:32 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique
Importance: Normal

Bonjour,

Je suis TOTALEMENT contre la modification de la ZAC de Chanqueyras et par la même l'implantation d'un nouvel Hôpital sur ce lieu complètement inadapté. Comment est-ce possible d'avoir pu imaginer un seul instant l'implantation d'un tel bâtiment dans ce lieu totalement incongru ! Les raisons de mon désaccord sont les suivantes et ne sont pas exhaustives :

- Surface de terrain trop exigüe et obligeant la construction d'un hôpital à étages beaucoup plus couteux qu'un bâtiment de plain pied et beaucoup plus laid
- Terrain en pente interdisant les personnes âgées de l'Ehpad la moindre sortie... qu'elle indécence et quel manque d'empathie pour nos ainés-es !!
- Relégation de cet Ehpad au dernier étage aggravant encore la possibilité de sorties des résidents, c'est honteux !
- Implantation d'un heliport sur le toit du bâtiment... du délire ! Les résidents de l'Ehpad ainsi que les personnes hospitalisées et les voisins vous dirons merci pour ce bruyant compagnon de jour comme de nuit !!
- Accès à cet hôpital très problématique et très dangereux sur une route très étroite par endroit (chemin de la Recluse) et très encombrée, notamment en période estivale. La circulation des ambulances va s'en trouver entravée et donc très dangereuse pour les malades ou accidentés venant de l'ouest. Si ce projet ubuesque voyait le jour, les protagonistes de cette implantation auront des morts sur la conscience, c'est certain !
- Idem dans l'autre sens pour les blessés graves qui devront être réorientés vers Valence
- Allongement de la distance (+ 4 km) et du temps d'accès des soignants, notamment l'été (+ 20 mn minimum quand le boulevard est encombré). Ces derniers viennent en grande majorité de la vallée et ne sont déjà pas très enclins à venir travailler à Die
- Travaux d'aménagement d'un rond point d'accès non étudiés et non financés pour l'instant ???
- Alimentation en électricité et en eau très problématique sur ce lieu. Idem pour les égouts

- Dépréciation TRÈS IMPORTANTE de la valeur des habitations environnantes, beaucoup trop prêt de ce futur bâtiment
- Nuisances sonores très importantes pour le voisinage
- Pollution bien inutile de toute la ville de Die à cause du trafic engendré par cet hôpital sur un boulevard périphérique qui va "suffoquer" en été... pour une municipalité soit disant "écologiste", ce ne pas très cohérent !!
- Pollution du site et pollution visuelle (voir remarque précédente !)
- Centre ambulancier à l'autre bout de la ville
- Héliport déjà existant et terrain déjà acheté à Chamarges
- Raisons de ce changement de lieu par rapport au choix de l'ancienne municipalité non recevables et incohérentes
- Gabegie financière en études de toutes sortes... la note finale risque d'être TRÈS salée !
- Risque très important de perdre le financement national de cet établissement si les tergiversations continuent... ce serait scandaleux !
- Qu'en est-il à présent du projet de construction de logements indispensables à Die et prévus initialement sur ce terrain ??
- Plus de 80% des diois sont contre ce choix de nouvel emplacement pour l'hôpital... si vous contestez ce chiffre, un référendum s'impose !

Salutations



From: [REDACTED]
Sent: Sun, 16 Nov 2025 16:39:02 +0000
To: PPVE
Subject: Opposition hôpital de Die à Chanqueyras
Attachments: [REDACTED]

Bonjour,

Voici ma carte d'identité pour l'opposition à l'implantation de l'Hôpital du Diois dans la zone de Chanqueyras.

Et oui à l'implantation sur le site de Chamarges.

Cordialement,

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 19:56:31 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Mesdames , Messieurs

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



From: [REDACTED]
Sent: Sun, 16 Nov 2025 16:38:20 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique"

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
26410 MENGLON

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 15:55:46 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025.

Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

Nous habitons la résidence Bellevue rue du Pas de Sagatte.

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours. Cela implique que **nous allons vivre sur un parking**. La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Cordialement.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
26150 Die

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 20:27:09 +0100
To: PPVE
Importance: Normal

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras, projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1/ Menaçant la Biodiversité: Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de

640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24 et encore moins les périodes estivales.

Enfin l'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 14:26:00 +0100
To: PPVE
Subject: Observation projet ZAC Chanqueyras-Die-Participation du Public par Voie Electronique
Importance: Normal

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras, projet d'envergure non intégré au PLUi.

1 / Une menace pour la biodiversité

Les inventaires ont été menés sur seulement dix journées d'avril à juin 2025.

Aucune observation n'a été réalisée en été ni en automne, ce qui ne permet pas d'évaluer correctement les enjeux écologiques ni les impacts possibles du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente aucun point d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait affecter des espèces protégées et leurs habitats.

2 / Une menace pour la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier prévoit un ajout de 640 véhicules par jour ouvré, sans précision sur les week-ends ni sur les périodes estivales.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte le fonctionnement 24h/24 et 7j/7 d'un centre hospitalier.

Aucune réflexion approfondie n'a été menée sur la maîtrise du projet urbain.

De plus, le dossier ne fournit pas d'éléments suffisants sur les besoins réels en logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne justifie pas clairement les besoins en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 11:08:21 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique

> Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi,
je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras, projet d'envergure non intégré au PLUi.

1 / Une menace pour la biodiversité

Les inventaires ont été menés sur seulement dix journées d'avril à juin 2025. Aucune observation n'a été réalisée en été ni en automne, ce qui ne permet pas d'évaluer correctement les enjeux écologiques ni les impacts possibles du projet sur les espèces. Le dossier ne présente aucun point d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait affecter des espèces protégées et leurs habitats.

2 / Une menace pour la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier prévoit un ajout de 640 véhicules par jour ouvré, sans précision sur les week-ends ni sur les périodes estivales.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte le fonctionnement 24h/24 et 7j/7 d'un centre hospitalier.

Aucune réflexion approfondie n'a été menée sur la maîtrise du projet urbain.

De plus, le dossier ne fournit pas d'éléments suffisants sur les besoins réels en logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne justifie pas clairement les besoins en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles

[REDACTED]
[REDACTED]
26150

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 4 Nov 2025 16:15:41 +0000
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique"

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi 1 /

Cette modification menace la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

La sécurité et la tranquillité des familles seraient menacées:
En effet le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales.

Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Ce projet trop longtemps étudié reste cependant incomplet par rapport au désir des citoyens que nous sommes.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Sat, 15 Nov 2025 19:37:53 +0100
To: PPVE
Subject: observations projet ZAC Chanqueyras.DIE participation du public par voie electronique

Bonjour,

vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'agence régionale environnementale du 30 Sept 25 sur la modification de la ZAC et du 14 Oct 25 sur le PLUi,

je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi menaçant la biodiversité

1 menaçant la biodiversité,

2 menaçant la sécurité et la tranquillité des familles ,avec un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour .

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre Hospitalier fonctionnant 7jours sur 7 et 24 heures sur 24 et ne tient pas compte de l'augmentation de la fréquentation en périodes estivales.

[REDACTED]

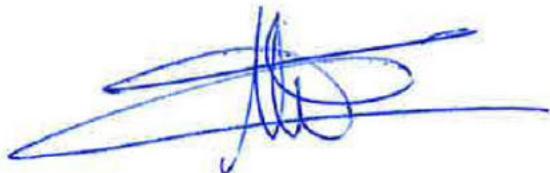
From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 13:20:27 +0000
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie
Électronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi,
je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras, projet d'envergure non intégré au PLUi.

Cdlr,

[REDACTED]

A handwritten blue ink signature, appearing to be a stylized 'J' or a similar character, is placed here.

From: [REDACTED]
Sent: Sat, 15 Nov 2025 21:29:05 +0100
To: PPVE
Subject: observations projets ZAC chanqueyras - Die- participation du public par voie électronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de die et à la lecture des avis de l'autorité régionale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de chanqueyras, projet d'envergure non intégré au PLUi.

[REDACTED]

Envoyé depuis mon mobile

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 00:18:09 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique
Importance: Normal

Bonjour,

Je suis TOTALEMENT contre la modification de la ZAC de Chanqueyras et par la même l'implantation d'un nouvel Hôpital sur ce lieu complètement inadapté.

Les raisons de mon désaccord sont les suivantes et ne sont pas exhaustives :

- Surface de terrain trop exigüe et obligeant la construction d'un hôpital à étages beaucoup plus couteux qu'un bâtiment de plain pied et beaucoup plus laid
- Terrain en pente interdisant les personnes âgées de l'Ehpad la moindre sortie...
- Relégation de cet Ehpad au dernier étage aggravant encore la possibilité de sorties des résidents,
- Implantation d'un heliport sur le toit du bâtiment... du délire ! Les résidents de l'Ehpad ainsi que les personnes hospitalisées et les voisins vous dirons merci pour ce bruyant compagnon de jour comme de nuit !!
- Accès à cet hôpital très problématique et très dangereux sur une route très étroite par endroit (chemin de la Recluse) et très encombrée, notamment en période estivale. La circulation des ambulances va s'en trouver entravée et donc très dangereuse pour les malades ou accidentés venant de l'ouest. Si ce projet ubuesque voyait le jour, les protagonistes de cette implantation auront des morts sur la conscience, c'est certain !
- Idem dans l'autre sens pour les blessés graves qui devront être réorientés vers Valence
- Allongement de la distance (+ 4 km) et du temps d'accès des soignants, notamment l'été (+ 20 mn minimum quand le boulevard est encombré). Ces

derniers viennent en grande majorité de la vallée et ne sont déjà pas très enclins à venir travailler à Die

- Travaux d'aménagement d'un rond point d'accès non étudiés et non financés pour l'instant ???
- Alimentation en électricité et en eau très problématique sur ce lieu. Idem pour les égouts
- Dépréciation TRÈS IMPORTANTE de la valeur des habitations environnantes, beaucoup trop prêt de ce futur bâtiment
- Nuisances sonores très importantes pour le voisinage
- Pollution bien inutile de toute la ville de Die à cause du trafic engendré par cet hôpital sur un boulevard périphérique qui va "suffoquer" en été...
- Pollution du site et pollution visuelle (voir remarque précédente !)
- Centre ambulancier à l'autre bout de la ville
- Héliport déjà existant et terrain déjà acheté à Chamarges
- Raisons de ce changement de lieu par rapport au choix de l'ancienne municipalité non recevables et incohérentes
- Gabegie financière en études de toutes sortes... la note finale risque d'être TRÈS salée !
- Risque très important de perdre le financement national de cet établissement si les tergiversations continuent... ce serait scandaleux !
- Qu'en est-il à présent du projet de construction de logements indispensables à Die et prévus initialement sur ce terrain ??
- Plus de 80% des Diois sont contre ce choix de nouvel emplacement pour l'hôpital... si vous contestez ce chiffre, un référendum s'impose !

Salutations



From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 12:33:04 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 12:30:03 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 11:23:30 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Bonjour,

Je suis TOTALEMENT opposé à la modification de la ZAC de Chanqueyras et, par la même, à l'implantation d'un nouvel Hôpital sur ce lieu. Ceci pour les raisons suivantes:

- 1- Ce périmètre, initialement destiné à l'habitation, est maintenant résidentiel dans la majorité de sa surface.
- 2- La superficie restante est en forte pente et d'accès difficile pour la construction d'un hôpital avec Ehpad et parkings attenants.
- 3- La promiscuité d'un hôpital avec des habitations résidentielles me semble incompatible.
- 4- L'accès au futur hôpital situé à la sortie Est de Die nécessite la traversée de la ville pour tous ceux qui viennent de Valence ou de la basse vallée de la Drôme. Dans les conditions actuelles, cette traversée demeure difficile.

Avec mes meilleures salutations,

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 14:58:50 +0100
To: PPVE
Subject: > "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique"

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Fait à Die

le 12 novembre 2025

26150 Die

From: [REDACTED]
Sent: Sun, 16 Nov 2025 14:38:48 +0100
To: PPVE
Subject: Observation projet ZAC Chanqueyras die

> Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi,
je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras, projet d'envergure non intégré au PLUi.

1 / Une menace pour la biodiversité

Les inventaires ont été menés sur seulement dix journées d'avril à juin 2025. Aucune observation n'a été réalisée en été ni en automne, ce qui ne permet pas d'évaluer correctement les enjeux écologiques ni les impacts possibles du projet sur les espèces. Le dossier ne présente aucun point d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait affecter des espèces protégées et leurs habitats.

2 / Une menace pour la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier prévoit un ajout de 640 véhicules par jour ouvré, sans précision sur les week-ends ni sur les périodes estivales.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte le fonctionnement 24h/24 et 7j/7 d'un centre hospitalier.

Aucune réflexion approfondie n'a été menée sur la maîtrise du projet urbain.

De plus, le dossier ne fournit pas d'éléments suffisants sur les besoins réels en logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne justifie pas clairement les besoins en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Exprimez-vous avant le 20 novembre !

Chaque voix compte pour défendre un projet d'hôpital à Chamarges, moderne, attractif et sécurisé pour les patients.

↳ Pensez à signer votre mail :

→ Nom, prénom et adresse

Le Conseil d'administration de Diois Santé Citoyenneté

Pour un hôpital du Diois à Chamarges,
 au service des habitants et du territoire.

From: [REDACTED]
Sent: Sun, 16 Nov 2025 18:05:57 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours. La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED] [REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Sun, 16 Nov 2025 21:10:39 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

En l'état des documents administratifs en vigueur, la modification de la ZAC ne respecte pas les dispositions du PLU en vigueur, il convient de les modifier en amont. Concernant la procédure de DPMEC, nous sommes toujours dans l'attente de la délibération de la communauté de communes tirant le bilan de la concertation qui est intervenue de début février à fin mars 2025.

Cette procédure est également soumise à évaluation environnementale (cf. [Article R. 104-13 2° du code de l'urbanisme](#)) qui prendra en principe la forme d'un rapport environnemental ou d'une modification du rapport de présentation accompagnée de l'étude d'impact.

L'autorité environnementale devra également être saisie pour avis sur ce rapport. Elle dispose d'un délai de 3 mois pour rendre son avis, à défaut de réponse dans ce délai l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler (cf. [Article R. 104-25 du code de l'urbanisme](#)).

Il existe des cas de procédures coordonnées d'évaluation environnementale mais la commune de Die ne semble pas s'être dirigée vers ces options (cf. [Article R. 104-38 du code de l'urbanisme](#)).

Ainsi, à supposer même que la délibération tirant le bilan de la concertation intervienne demain, il faudra en moyenne encore compter au moins 5 à 6 mois avant que la déclaration de projet puisse être définitivement adoptée, c'est-à-dire après le renouvellement des instances élues de mars 2026.

Dès lors, les Diois ne sont pas du tout en mesure d'avoir tous les éléments nécessaires dans le cadre de cette enquête publique pour pouvoir donner un avis éclairé.

L'absence de projet urbain pour la ville de Die est néfaste. Ainsi dans son avis rendu le 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC de Chanqueyras la MRAE précise en

page 6 et 7 : « *Bien que des projets de remobilisation du Centre Hospitalier existant pour y construire des logements soient évoqués, il est indiqué qu'à la date de rédaction de la présente étude d'impact, le devenir de l'implantation actuelle du centre hospitalier n'a pas fait l'objet de réflexion en matière de projet urbain.* » Et plus loin en page 7 la MRAe ajoute « *le dossier ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire, et des ressources disponibles. En effet, si certaines zones n'ont pas été mobilisées depuis 2009, il apparaît indispensable, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, de réévaluer le besoin en logements sur le territoire d'ici 10 à 15 ans.* »

Je note également en début du page 6 de l'avis de la MRAe du 30 septembre 2025 que le dossier de modification de la Zac de Chanqueyras prend implicitement comme hypothèse que l'activité du centre hospitalier sera identique ou aura les mêmes effets que l'actuel. Ce point est à expliciter, en particulier au vu de la justification du projet... et j'ajoute un projet qui s'inscrit à une échelle de 50 ans et au regard des évolutions de services hospitaliers à venir de le l'accueil des personnes âgées vieillissantes qui augmentent significativement chaque année.

Alors même qu'en anticipation de la loi sur l'artificialisation des terres (2050 !), la Communauté de Communes pouvait consacrer sur tout son territoire 1 hectare par communes de terrains constructibles , soit 50 hectares sur le Pays Diois, alors même que certaines communes n'ont pas de projet d'urbanisation, le Conseil Communautaire a proposé de mutualiser ces 50 hectares sur les 50 communes, Madame la Maire de Die annoncé lors de ce Conseil Municipal que la ville de Die renonce à 16 hectares de terrains constructibles, sans analyse des besoins, sans projet urbain, sans SCOT.

Sur l'absence d'intérêt général de l'implantation de l'hôpital du Diois à Chanqueyras

Dans son courrier en date du 6 avril 2022 (en pièce jointe), Madame la Directrice Départementale des Territoires précisait à Madame la Maire en ce qui concerne la déclaration de projet mise en compatibilité :

« *Pour le dossier de dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité, l'enquête publique portera à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.*

En pratique, le dossier final devra donc comporter :

Une partie intérêt général avec présentation de l'opération, un résumé des principales raisons pour lesquelles l'hôpital doit déménager, le choix du site retenu... et les conséquences induites par le projet (notamment la suppression d'un potentiel de logement sur la ZAC => en précisant ce que la collectivité prévoit à la place (suppression de ce potentiel de logements, réaffectation de ce potentiel de logements sur d'autres sites ouverts à l'urbanisation dans le PLUi de Die) ... »

Force est de constater l'absence de tels éléments tendant à démontrer l'intérêt général du projet et de son implantation à Chanqueyras. Les deux avis commentés plus haut de la MRAe le confirment.

J'ajoute qu'en mars 2021 la note du Cabinet d'Avocats GUIMET à l'attention de la municipalité de Die (pièce jointe) indiquait dans sa synthèse en page 4 « *l'article L. 122-3 du code de l'environnement indique que l'étude d'impact comprend au minimum une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage... L'exposé des solutions de substitution envisagées par le maître d'ouvrage vise à s'assurer que les alternatives au projet d'aménagement, essentiellement en termes de programmation ou de localisation, ont été étudiées et comparées et que l'option retenue présente le plus d'intérêt, voire le meilleur compromis au regard de ses impacts sur les différentes composantes de l'environnement et sur la santé humaine... L'Ae observe que, dans beaucoup de dossiers, l'exposé des solutions de substitution fait défaut et est remplacé par la présentation de variantes de projets. (...) Même si elles sont parfois bien décrites et ont toute leur place dans cette partie, elles ne peuvent être à elles seules suffisantes pour tenir lieu de solutions de substitution (Note de l'Autorité environnementale relative aux ZAC et autres projets d'aménagements urbains, n° Ae2019-N-07 adoptée lors de la séance du 5 février 2020). »*

Au regard de ces précisions de votre Cabinet d'Avocat, et des éléments d'analyse comparative succincts que vous avez produit au dossier, je considère qu'aucune solution de substitution à l'implantation de l'hôpital du Diois à Chanqueyras n'a été sérieusement développée dans l'étude d'impact réalisé par la ville.

Ajoutons à tout cela, que les nuisances sur la Zac de Chanqueyras vont être démultipliées avec l'implantation de l'hôpital du Diois au projet de PLUi. La MRAe relève dans son avis du 30 septembre 2025 que rien que sur le seul critère du trafic routier, il est relevé un trafic de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours. Ces projections de trafic conduisent la maîtrise d'ouvrage à conclure à un impact fort à l'intérieur de la Zac. Pour autant le dossier ne présente aucune mesure spécifique visant à éviter ou réduire l'impact fort du trafic au sein de la Zac. En outre, la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Le dossier ne précise pas non plus si ces estimations de trafic tiennent compte des périodes touristiques, s'appuyant sur un flux moyen journalier annuel. En outre, les impacts des nuisances d'un hélicoptère sur la zone reste à évaluer et ne seront bien entendu pas neutres pour les nuisances et la santé des habitants, tout comme des résidents à l'EHPAD.

En ce qui concerne les finances publiques de la ville de Die où l'endettement a doublé durant les 6 dernières années, l'implantation de l'hôpital du Diois sur la ZAC de

Chanqueyras va priver la ville de recettes foncières alors même qu'un emprunt a été contracté pour la réalisation de cette ZAC avec un capital restant dû à hauteur de 1500000€ à ce jour. En outre, lors du Conseil Municipal du 14 octobre 2025, la ville de Die a annoncé une subvention d'équilibre et une participation de la commune pour l'implantation de l'hôpital du Diois sur la ZAC de Chanqueyras à hauteur cumulée de 1100000€ amortissable sur 10 à 12 ans. La réalisation de l'hôpital du Diois sur la ZAC de Chanqueyras aurait donc des conséquences désastreuses en termes de finances publiques pour la ville de Die à la limite de la mise sous tutelle.

Rappelons aussi l'avis de la MRAe qui estime que les dossiers soumis à enquête publique n'apportent pas suffisamment d'éléments à Die sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sinon sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la Zac. En effet, même si plusieurs hypothèses sont avancées (remobilisation du centre hospitalier actuel, et report sur les zones AU ouvertes existantes), le dossier ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles. Ainsi, si certaines zones n'ont pas été mobilisées depuis 2009, il apparaît indispensable, dans le cadre de ce projet, de réévaluer le besoin en logements sur le territoire d'ici 10 à 15 ans.

En ce qui concerne la biodiversité sur le site de Chanqueyras, la MRAe précise que pour l'évaluation environnementale, des prospections de terrain ont été réalisées au printemps 2024 et printemps 2025 sur les zones à urbaniser. Il est précisé qu'il s'agissait de mettre en exergue les grands enjeux écologiques de la zone, sur un seul passage. Ces expertises ne constituent en aucun cas un inventaire de quatre saisons. En toutes hypothèses, deux saisons n'ont pas été prises en compte dans l'étude, l'été et l'automne.

L'Autorité environnementale recommande ainsi de compléter l'analyse comparée des sites étudiés ainsi que la justification du choix de relocalisation du centre hospitalier en y intégrant des critères environnementaux et en s'appuyant sur une présentation du projet de nouveau centre hospitalier.

Pour toutes ses raisons qui justifient notamment l'absence d'intérêt général de modifier cette ZAC de Chanqueyras, je m'oppose à une telle opération.

Respectueusement

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 06:45:16 +0100
To: PPVE
Subject: Zac Chanqueyras

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.*

From: [REDACTED]
Sent: Sun, 16 Nov 2025 10:47:03 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique".
Importance: Normal

Que d argent public dépensé depuis le début pour cette ZAC déjà le rapport de la cour des comptes en date du 17/05/2021 pointait le souci du financement

« La commune a opté pour ce montage, en contractant en 2015 sur son BA ZAC un emprunt in fine83, pour un montant de 1,6 M€ (intégrant la capitalisation des intérêts de préfinancement), dont le remboursement du capital interviendra en une seule fois en 2033. Elle a cependant réalisé une dotation aux provisions au budget 2020 pour 230 k€ (qui ne figure pas sur l'état des provisions IV-A4) afin de procéder à un remboursement volontaire de capital à même hauteur (des crédits sont inscrits à l'article 1641). Elle indique un taux de commercialisation de la ZAC à ce jour de 25 % (il reste encore 2 ha à commercialiser). Même si elle précise que les parcelles sont cédées à un prix correspondant au coût de revient du programme et qu'elle n'envisage pas de subvention du budget principal à terme pour cette opération, la chambre lui recommande la vigilance. En effet, le prix de revient prévisionnel peut être dépassé et le contexte économique général peut ralentir la commercialisation. Si ce scénario venait à se réaliser, la commune devrait envisager par prudence la constitution d'une provision au budget principal. L'ordonnateur précédent a assuré lors de l'entretien de clôture que les parcelles seraient commercialisées sans difficultés et que cette opération ne se solderait pas par une subvention du budget principal. »

puis dans le conseil municipal en date du 27/05/2014 une nouvelle inquiétude

M FEUILTAINE qui souhaite reprendre ce dossier et s'assurer d'un bon niveau de commercialisation des lots avant d'engager les travaux d'aménagement représentant de lourds investissement pour la collectivité. Le dossier a été pris à l'envers au niveau de la commercialisation ; si on met 3 millions sur la table et que le rapport pour 20 logements est de 250 000 €, il reste 2,5 millions à financer

M FEUILTAINE précise que la subvention représente 335 000 € mais qu'il est souhaitable de ne pas se précipiter car les enjeux financiers de la commune sont

importants. Actuellement il n'y a pas de vision quant à la commercialisation par l'opérateur. ,

dans le CONSEIL MUNICIPAL du 27/02/2018 un déséquilibre de cette ZAC

M. le Maire expose,

Examen en commission Finances du 19 février 2018

La réalisation de l'opération ZAC consiste à viabiliser des terrains qui appartiennent à la collectivité ou

qu'elle acquiert à cet effet et qui sont destinés à la vente. La commune tient donc une comptabilité de

stock avant la vente. En lien avec la trésorerie, ce processus de fiabilité des comptes de la ZAC impose une

décision modificative en fin d'exercice, afin d'équilibrer les écritures de stock de fin d'année 2017.

Cette opération est nécessaire et préalable au vote du compte administratif 2017.

En effet, à ce jour la section d'investissement où s'opère la gestion des stocks présente un déséquilibre de

36 767,85 € entre les Recettes : 2 031 232,81 € et les Dépenses : 2 068 000,66 €. Il convient ainsi de

régulariser ce déséquilibre par les écritures suivantes qui sont des écritures d'ordre budgétaires et sans

mouvement réel de dépense ou recette :

dans le CONSEIL MUNICIPAL 15/05/2018 pas d investisseurs intéressés

*Monsieur le Maire, expose : Examen en commission Finances du 3 mai 2018
Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC de Chanqueyras, il est apparu que l'offre de prix pour l'acquisition de surface de plancher à destination de logements libres (hors champs du financement du logement social), défini à 230*

€ par m² de surface de plancher, n'a pas permis d'obtenir d'offres émanant de promoteurs. De nombreux contacts ont eu lieu avec des opérateurs qui après étude n'ont pas donné suite à leurs intentions. Dans ce contexte, une consultation diffusée au plan national par divers relais a été réalisée avec l'aide d'un cabinet d'étude. Cette consultation, qui a permis la rédaction des charges de cession de terrains, n'a également abouti à aucune proposition d'achat.

Sans oublier l'achat par l'hôpital d'un terrain acheté avec de l'argent public et autorisé par une entité politique

actuellement des études ont été effectuées pour la modification de la ZAC pour permettre la construction de l'hôpital

L'opération de la ZAC de Chanqueyras se réalisera en deux tranches opérationnelles :

- Une première tranche de réalisation sur la base du dossier de réalisation de 2014 a été réalisée avec un déficit arrêté de **1 491 561,91 euros**.
- La deuxième tranche restant à venir présente un excédent de 1 491 825 euros l'opération de ZAC moyennant une participation communale de 1 119 500 euros permettant de compenser la deuxième tranche restant à venir

Subvention communale d'équilibre **519500 HT€ -**

Participation communale pour implantation de l'hôpital **600 000,00 €** - alors que l'hôpital est déjà propriétaire d'un terrain

si je suis très favorable à la construction de l'hôpital sur le terrain dont l'hôpital est propriétaire à **chamarges**

Je m oppose à la modification de la ZAC de chanqueyras qui a coûté et
coûtera beaucoup d argent public et un endettement de la commune
préjudiciable a son développement alors qu on ne sait pas en plus si l hélistation sera autorisée sur la ZAC de chanqueyras que l on ne sait pas si les riverains feront des recours contre les nuisances du survol de l hélicoptère et on ne sait pas qui prendra en compte le surcoût supplémentaire de la construction de l hôpital sur le terrain en pente de chanqueyras la commune ? l Hopital ?



From: [REDACTED]
Sent: Tue, 11 Nov 2025 09:07:15 +0100
To: PPVE
Subject: Observation projet ZAC Chanqueyras-Die-Participation du Public par voie Electronique
Importance: Normal

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du

30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la

modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin

2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le

niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier

ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de

l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de

640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la

modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un

établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes

estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le

dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements

(typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront

finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux

logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 16:07:36 +0100
To: PPVE
Subject: observation projet ZAC Chanqueyras DIE participation du public par voie électronique

Vu dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la Zac et du 14 octobre 2025 sur le plui , je m'oppose à la modification de la Zac de Chanqueyras projet d'envergure qui m'est pas intégré au PLUiVu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025.
Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces.
Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.
La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.
Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.
Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

HOPITAL à CHAMARGE attractif et sécurisé pour les patients

[REDACTED]
die

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 13:00:09 +0000
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras - Die - Participation du Public par Voie Électronique

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

[REDACTED]
Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 10:29:48 +0100
To: PPVE
Importance: Normal

Objet :

Observations projet ZAC Chanqueyras - Die - Participation du Public par Voie Électronique

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régional Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

Envoyé depuis l'application Mail Orange
[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 09:10:23 +0000
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique”

Madame,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

Sincères salutations

[REDACTED]
[REDACTED]
26150DIE

Enviado desde [Outlook](#)

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 19:17:58 +0100
To: PPVE
Subject: Modification zac

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras, projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1/ Menaçant la Biodiversité: Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24 et encore moins les périodes estivales.

Enfin l'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Cordialement.



26150 DIE

From: [REDACTED]
Sent: Sat, 15 Nov 2025 13:10:41 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique"

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

[REDACTED]
[REDACTED]
DIE 26150

From: [REDACTED]
Sent: Sun, 16 Nov 2025 15:54:57 +0000
To: PPVE
Subject: Enquête publique

Dans le cadre de la nouvelle enquête publique je souhaite tout d'abord rappeler les remarques que j'avais souhaitées faire lors des "concertations précédentes" qui n'ont fait l'objet d'aucune prises en compte. Cela traduit un manque de prise en considération des avis donnés par la population du territoire concerné et fragilise une démarche de concertation factice.

Mémo déposé lors de la concertation préalable:

"CONTRIBUTION CITOYENNE SUR LE DOSSIER HOPITAL.

Avant-propos.

En l'absence de tout dossier cette contribution n'a pour but que de pointer les difficultés techniques, financières, sociétales, financières, juridiques et de bons sens liées au choix du terrain imaginé par la municipalité.

Construire un hôpital.

« Un établissement public pertinent pour les usages d'aujourd'hui et résilient pour les usagers de demain ne peut être imaginé et construit sans un travail collectif avec les parties prenantes concernées par son utilisation : les habitants qui l'utiliseront, les agents publics qui y travailleront, les professionnels, les associations, les visiteurs, etc. Si les usagers et les agents sont intégrés à différentes étapes du projet, il y a plus de chances que leurs besoins ainsi que la complexité des comportements soient pris en compte, et que les défis d'intensité d'usages, de mutualisation, d'hospitalité et de fonctionnalité essentiels de nombreux métiers publics soient relevés. »*

* Guide intégrer les usagers et les agents à la conception des bâtiments publics.

La construction d'un hôpital est un élément extrêmement important au niveau de l'urbanisme d'une ville. Le bâtiment aura une durée de vie espérée de plusieurs siècles, il convient donc d'être extrêmement vigilant sur tous les domaines qui touchent à la vie quotidienne de cet équipement.

Lier cet équipement à une maison de retraite ajoute de la contrainte à la contrainte et il convient très certainement de prendre toutes les précautions pour rendre les deux bâtiments compatibles ou encore d'imaginer des solutions plus innovantes en les séparant spatialement.

Le terrain envisagé dans le dossier se situe dans le quartier dit « Chanqueyras », ce lieu est situé à flanc de coteau avec un dénivelé important. Il est par ailleurs dans le périmètre d'une ZAC en cours de réalisation. Enfin il est positionné à l'est de la ville dans un secteur comprenant un réseau viaire inadapté à une circulation importante de véhicules, l'accès du quartier n'est absolument pas évident.

Le présent mémo reviendra donc sur les éléments suivants :

1.Le choix de l'emplacement du ou des équipements et les impacts dus à la circulation.

2-L'incertitude juridique liée à la construction d'un bâtiment public majeur dans une ZAC où celui-ci n'était absolument pas prévu.

3-Les surcoûts liés à l'emplacement envisagé.

4-La prise en compte des nuisances de chantier et de circulation pendant et après les travaux de construction.

5- La prise en compte des choix majoritaires des citoyens et surtout du personnel soignant.

6-La prise en compte de la qualité de vie des personnes âgées amenées à intégrer la maison de retraite.

1.Le choix de l'emplacement du ou des équipements et les impacts dus à la circulation.

La topographie du terrain proposé par la municipalité semble tout à fait inadaptée à l'équipement envisagé. Un hôpital se doit bien évidemment d'être accessible facilement et principalement aux personnes à mobilité réduite (malades, convalescents, personnes âgées et handicapées).

Bien sûr des solutions techniques peuvent être imaginées mais elles viendront compliquer la construction et seront très vite d'un coût supplémentaire qui peut rendre l'opération financièrement difficilement supportable. Ces solutions techniques (ascenseurs, élévateurs et autres) auront par ailleurs un impact sur les coûts de fonctionnement à venir.

D'autres surcousts sont à prendre en compte : les terrassements qui seront importants pour trouver une plate-forme nécessaire pour accueillir la construction. Les principes de fondation pour faire face au devers naturel du site devront être adaptées soit en redan soit en soutènement. Des fondations spéciales seront sans doute nécessaires (pieux profonds ?) motifs de nouveaux surcoûts.

Les cheminements au pourtour peuvent difficilement être adaptés eux aussi. L'entrée du quartier offre peu d'accès, deux au total nettement sous dimensionnés avec des girations

totalement inadaptées. Les voies de circulation n'offrent pas les conditions suffisantes pour assurer des cheminements routiers, cyclables et piétons.

2-L'incertitude juridique liée à la construction d'un bâtiment public majeur dans une ZAC où celui-ci n'était absolument pas prévu.

L'opération nécessite une modification de la ZAC qui encadre l'aménagement du site. Initialement prévue pour accueillir principalement des logements, le site voit sa vocation largement modifiée avec l'éventuelle arrivée d'un hôpital.

Les premières personnes qui se sont installées sur la base du dossier initial de la ZAC seront fondées à remettre en cause une modification majeure du projet initial.

En cas de recours le juge administratif ne pourra que prendre en compte leur demande. Il devra de plus examiner tous les avis de la population avant de rendre son verdict.

Nombre d'éléments et notamment ceux du présent mémo viendront étayer cette démarche.

3.Les surcoûts liés à l'emplacement envisagé.

Si la construction de logements se conçoit sur un site au relief escarpé cela est bien moins évident pour un équipement public présentant de nombreuses contraintes (accès, circulation, stationnement, réalisation de fondations spéciales, visibilité...). On peut, sans vouloir être négatif, penser que chacune de ces contraintes verra le coût global de l'opération se surenchérir jusqu'à devenir impossible.

Il est a priori également envisagé d'y adjoindre une toiture-terrasse accueillant les hélicoptères (?!), un tel ouvrage répond à des contraintes de résistance de la plate-forme et de sécurité drastiques. Cela s'accompagne évidemment d'un surcoût important, les premiers chiffrages montrent qu'ils sont de nature à rendre l'opération quasi impossible.

4-La prise en compte des nuisances de chantier et de circulation pendant et après les travaux de construction.

La construction d'un hôpital est un chantier important, cela va nécessiter un remodelage important du terrain, des norias de camions conséquentes, des fondations spéciales, le passage d'engins de chantier de dimensions parfois exceptionnelles.

Les nuisances à proximité seront sans communes mesures avec celles liées à des chantiers de construction de logements bien plus modestes, telles celles déjà réalisées.

Par ailleurs compte-tenu des difficultés liées au terrain et à la complexité des équipements techniques à mettre en œuvre, le délai nécessaire sera très certainement de deux voire trois ans.

L'accessibilité du quartier, cela a déjà été abordé, est problématique. Les voiries du quartier sont celles d'un habitat résidentiel pavillonnaires.

Les entrées de quartier sont de manière évidente mal configurées et peu nombreuses.

Les engins de chantier seront acheminés très majoritairement depuis l'ouest (ou l'aval de la Drôme. De (très) nombreux véhicules et les inévitables convois exceptionnels seront contraints de traverser la ville à partir de voiries elles aussi mal adaptées à cette circulation.

Il faut signaler le passage au droit de l'école Chabestan qui nécessiterait également une vigilance particulière.

Ces difficultés se retrouveront après pour l'accès au site par le personnel soignant qui devra majoritairement traverser la ville ce qui représente une perte de temps non négligeable.

En effet de nombreuses consultations sont assurées en alternances avec les hôpitaux de Crest voire de Valence.

En l'état et sans éléments factuels on peut facilement imaginer que la problématique du stationnement sera une source de nuisance et de difficulté. Là encore les riverains actuels auront la légitimité pour instruire une requête lors de la révision de ZAC.

5- La prise en compte des choix majoritaires des citoyens et surtout du personnel soignant.

L'introduction de la présente contribution met en évidence la nécessité de consulter largement le public et les citoyens pour lesquels le ou les ouvrages imaginés vont être destinés.

L'immense majorité des personnes concernés sont favorables à la construction d'un hôpital, il n'y a aucun débat à ce sujet.

Mais pas n'importe où !

Affirmer que cette opération était annoncée dans un programme électoral ne peut servir d'alibi pour légitimer une décision absurde d'autant plus que le choix du terrain n'avait pas été précisé. (Cf.: Journal du Diois et de la Drôme en date du 09 février 2024).

Mais surtout, surtout, après l'épisode du COVID il convient de respecter l'avis du personnel soignant. L'outil qui va être réalisé leur sera destiné. Nous avons besoin qu'ils adhèrent à une démarche de travail collaboratif sauf à faire rater l'opération.

6-La prise en compte de la qualité de vie des personnes âgées amenées à intégrer la maison de retraite.

Les constructions de l'hôpital et de maison de retraite sont liées. Cette liaison peut être administrative en aucun cas elle ne doit être physique.

Construire les deux entités dans un seul bâtiment ramène à l'image très ancienne où cela se faisait couramment. La vieillesse était alors considérée comme une maladie.

Actuellement, après une prise de conscience récente, des expérimentations voient le jour : travail collaboratif sur un potager, accès à des animaux domestiques, possibilités d'accès à l'exercice physique à l'extérieur etc.

Dans ce cadre la présence d'animaux de compagnie pourrait être autorisée dans les bâtiments.

Ces évolutions favorables militent pour prévoir des bâtiments accessibles de plain-pied entourés d'espaces verts donnant directement sur l'extérieur.

Bien construire un hôpital.

Toutes ces considérations montrent que le choix du site est primordial, les réactions négatives au choix actuel mettent en exergue le bienfondé de l'opposition (citoyenne) à celui-ci.

Bien évidemment il convient désormais de préserver autant que faire se peut les terrains agricoles. Cela peut être appréhendé de différentes manières.

Cette réflexion doit prendre en compte non pas le niveau local mais bien un niveau inter-communal voire départemental ou régional.

Engager un travail pour compenser la surface de terrain agricole utilisé n'est pas un défi impossible. La SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) est un partenaire possible pour gérer cette difficulté sur le temps long.

Et puis, soyons sérieux les logements prévus dans la ZAC devront être réalisés.

SUR DES TERRAINS AGRICOLES ?

Ce serait un non-sens."

Seconde intervention :

Je suis opposé à la mise en compatibilité du PLU de Die en ce qui concerne les évolutions du dossier de ZAC de Chiqueyras pour y construire l'hôpital du Diois, pour les raisons suivantes :

Dans sa décision du 25 février 2025, l'autorité environnementale a relevé que :

-->1. La Zac de Chanqueyras est située à proximité immédiate de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZnIEFF) de type II.

--> 2. La Zac de Chanqueyras est située en partie sur le périmètre de protection éloignée du captage « le pont des chaînes » ; en zone de répartition des eaux (ZRE) du sous-bassin de la Drôme ; sur des parcelles exposées à l'aléa incendie de forêt ainsi qu'au phénomène de retrait-gonflement des argiles avec un niveau d'aléa qualifié de moyen ; au sein des zones de

présomption et de prescriptions archéologiques « Occupations de l'Âge du Bronze Moyen et du Bronze Final » et « Occupation du Chaussé en, aqueduc gallo-romain »

--> 3. Le dossier ne présente pas les aménagements induits et rendus nécessaires du fait de la présente modification de la Zac de Chanqueyras (report des constructions initialement prévues dans l'enceinte de la Zac et devenir de l'actuel centre hospitalier de Die)

--> 4. Le dossier indique qu'une nouvelle demande d'examen au cas par cas est prévue pour le centre hospitalier et l'hélistation, alors que ces opérations sont fonctionnellement liées à la présente modification de la Zac ;

--> 5. Il est nécessaire de repositionner la présente demande au sein du projet d'ensemble, au sens de l'article L.122-1 du code de l'environnement qui indique que « lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité » ;

--> 6. Les inventaires réalisés en 2013 n'ont pas été communiqués dans le dossier et, en dépit de leur ancienneté, n'ont pas fait l'objet d'actualisation ; aucune précision n'est apportée sur la pression de prospection ce qui ne permet pas de conclure à son caractère suffisant ; par ailleurs, le nombre d'espèces contacté en 2013 sur la surface du projet (2 espèces de chiroptères) apparaît faible au regard du secteur ; la réalisation d'un nouvel état initial, ou son actualisation, est attendue ;

--> 7. Bien que le dossier mentionne un enjeu biologique moins important que celui de 2013 en raison des travaux effectués dans le cadre de la Zac et des pratiques de gestion des espaces non aménagés, il ne fait pas état de suivis spécifiques réalisés par un écologue après ces travaux ; pour autant aucune évaluation des impacts bruts n'est apportée ; aussi et s'agissant de la phase travaux, le dossier ne précise pas les impacts éventuels des décaissements (déblais et remblais) qui seront nécessaire compte tenu de la topographie du site ;

--> 8. Le dossier propose des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement ; ces mesures doivent être précisées en explicitant les choix opérationnels effectués (localisation, dimensionnement) afin d'être assuré de leur pertinence, et doivent faire l'objet d'engagements du pétitionnaire ;

--> 9. Aucune justification chiffrée n'est jointe au dossier relatif à l'adéquation entre la ressource en eau potable disponible (notamment en période d'étiage et dans un contexte de changement de climatique) et les besoins futurs (en tenant compte de la période touristique estivale) ;

--> 10. Le dossier ne précise pas si les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus (et déjà réalisés pour certains) en 2013 sont toujours adaptés au projet de Zac modifié ;

--> 11. Le dossier précise que le projet de Zac engendrera un trafic de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré et conclut à un impact faible du projet de Zac sur les conditions d'écoulement du trafic et sur le flux automobile ; pour autant, cette estimation ne tient pas compte de la hausse de la fréquentation supplémentaire en période estivale ;

--> 12. Il est prévu près de 300 places de stationnement au sein de la Zac ; des éléments sont attendus pour justifier précisément ce besoin, la nature des revêtements et les mesures prises vis-à-vis du ruissellement et du risque de pollution aux hydrocarbures sur une parcelle concernée en partie par un périmètre éloigné de protection de captage d'eau potable ;

--> 13. L'offre de transports en commun est relativement faible et l'aménagement cyclable existant n'est pas raccordé vers l'extérieur ; il est indiqué que pour inciter au report modal, un arrêt de bus supplémentaire pourrait être aménagé sans davantage de précision ;

--> 14. Il est indiqué que « pour que le niveau sonore soit perceptible par l'oreille humaine, l'augmentation du trafic doit être supérieure à 58 % » ; aucune mesure de l'augmentation des nuisances induites par l'activité hospitalière n'est présentée dans le dossier, des compléments sont attendus sur la base des seuils préconisés par l'OMS ;

--> 15. Le dossier évoque une étude ultérieure portant sur les nuisances sonores de la future hélistation prévue dans le cadre du centre hospitalier ; bien que la localisation exacte de l'hélistation ne soit encore définie, la proximité avec les logements existants et futurs nécessite d'étudier, dès ce stade, les incidences sur la santé humaine.

Enfin concernant la concertation actuelle sur la modification de la ZAC Chanqueyras:

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré,

sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



26150 DIE

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 14:05:12 +0100
To: PPVE
Subject: HÔPITAL DE DIE / PETITION
Importance: Normal

Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique"

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours. La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]
[REDACTED]
26340 SAILLANS

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Sat, 15 Nov 2025 17:37:44 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique"

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 19:06:16 +0100
To: PPVE
Subject: Opposition modification ZAC de Chanqueyras

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



Sans virus.www.avast.com

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 16:54:48 +0100
To: PPVE
Subject: Implantation de l'hôpital du Diois

Je m'oppose à la modification de la Zac de Chanqueyras, projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUI.

Combien d'années va-t-on attendre encore la construction de l'hôpital du Diois ?

Tout était prévu ,

l'emplacement , la proximité de l'héliport , la bonne situation géographique .

Nous avons déjà perdu six ans .

La municipalité actuelle veut l'ériger dans un quartier résidentiel , grand comme un mouchoir de poche avec l'héliport sur le toit (coût supplémentaire) .

Chanqueyras n'est pas conçu pour recevoir un tel établissement qui va générer du bruit , du trafic , et menacer la sécurité et la tranquillité des familles.

Construisons l'hôpital du Diois à CHAMARGES .

[REDACTED]
[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 16:43:45 +0100
To: PPVE
Subject: je m oppose a la modification de la zac de chanqueyras
Importance: Normal

menacant la biodiversite et menacant la tranquilité des riverains

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 13:55:34 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Sat, 15 Nov 2025 14:48:52 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueras-Die-Participation du public par voie Electronique"
Importance: Normal

Madame, Monsieur,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUI, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUI.

1/ Menaçant la biodiversité:

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025
Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces.
Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/Menacant la sécurité et la tranquillité des familles.

Le dossier évoque un ajout au trafic de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.
La modification du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24 h/24, encore moins les périodes estivales.
L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.
Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.
Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 15:23:21 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC chanqueyras-Die-participation du public par voie électronique
Importance: Normal

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours. La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]

Envoyé depuis l'application Mail Orange

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 10:40:52 +0100
To: PPVE
Subject: Observation projet Zac Chanqueyras - die - Participation du public par voie
Électronique
Importance: Normal

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'autorité Régionale
Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et de 14 octobre 2025 su
le PLUi, je m'oppose à la modification de la Zac de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas
intégré au PLUi.

[REDACTED]
Envoyé depuis l'application Mail Orange

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 11:38:42 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie
Électronique

[REDACTED]

Bonjour, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras pour la raison qu'elle sous-tend le projet d'un hôpital non conforme à la qualité de vie qu'on peut attendre pour le personnel soignant et pour les patients . De plus, ce projet impacte fortement de manière négative l'environnement des résidents actuels de ce site, destiné à la création de logements, sans parler d'un coût pharaonique. La modification du PLUI dans le sens de ce que désire la majorité municipale actuelle risquerait de bloquer les décisions d'urbanisme pour longtemps. D'autre part l'autorité régionale environnementale a largement retoqué l'étude (présenté par la majorité municipale) du site de Chanqueyras pour l'implantation de l'hôpital.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Sun, 16 Nov 2025 17:46:10 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

En l'état des documents administratifs en vigueur, la modification de la ZAC ne respecte pas les dispositions du PLU en vigueur, il convient de les modifier en amont. Concernant la procédure de DPMEC, nous sommes toujours dans l'attente de la délibération de la communauté de communes tirant le bilan de la concertation qui est intervenue de début février à fin mars 2025.

Cette procédure est également soumise à évaluation environnementale (cf. [Article R. 104-13 2° du code de l'urbanisme](#)) qui prendra en principe la forme d'un rapport environnemental ou d'une modification du rapport de présentation accompagnée de l'étude d'impact.

L'autorité environnementale devra également être saisie pour avis sur ce rapport. Elle dispose d'un délai de 3 mois pour rendre son avis, à défaut de réponse dans ce délai l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler (cf. [Article R. 104-25 du code de l'urbanisme](#)).

Il existe des cas de procédures coordonnées d'évaluation environnementale mais la commune de Die ne semble pas s'être dirigée vers ces options (cf. [Article R. 104-38 du code de l'urbanisme](#)).

Ainsi, à supposer même que la délibération tirant le bilan de la concertation intervienne demain, il faudra en moyenne encore compter au moins 5 à 6 mois avant que la déclaration de projet puisse être définitivement adoptée, c'est-à-dire après le renouvellement des instances élues de mars 2026.

Dès lors, les Diois ne sont pas du tout en mesure d'avoir tous les éléments nécessaires dans le cadre de cette enquête publique pour pouvoir donner un avis éclairé.

L'absence de projet urbain pour la ville de Die est néfaste. Ainsi dans son avis rendu le 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC de Chanqueyras la MRAE précise en

page 6 et 7 : « *Bien que des projets de remobilisation du Centre Hospitalier existant pour y construire des logements soient évoqués, il est indiqué qu'à la date de rédaction de la présente étude d'impact, le devenir de l'implantation actuelle du centre hospitalier n'a pas fait l'objet de réflexion en matière de projet urbain.* » Et plus loin en page 7 la MRAe ajoute « *le dossier ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire, et des ressources disponibles. En effet, si certaines zones n'ont pas été mobilisées depuis 2009, il apparaît indispensable, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, de réévaluer le besoin en logements sur le territoire d'ici 10 à 15 ans.* »

Je note également en début du page 6 de l'avis de la MRAe du 30 septembre 2025 que le dossier de modification de la Zac de Chanqueyras prend implicitement comme hypothèse que l'activité du centre hospitalier sera identique ou aura les mêmes effets que l'actuel. Ce point est à expliciter, en particulier au vu de la justification du projet... et j'ajoute un projet qui s'inscrit à une échelle de 50 ans et au regard des évolutions de services hospitaliers à venir de le l'accueil des personnes âgées vieillissantes qui augmentent significativement chaque année.

Alors même qu'en anticipation de la loi sur l'artificialisation des terres (2050 !), la Communauté de Communes pouvait consacrer sur tout son territoire 1 hectare par communes de terrains constructibles , soit 50 hectares sur le Pays Diois, alors même que certaines communes n'ont pas de projet d'urbanisation, le Conseil Communautaire a proposé de mutualiser ces 50 hectares sur les 50 communes, Madame la Maire de Die annonce lors de ce Conseil Municipal que la ville de Die renonce à 16 hectares de terrains constructibles, sans analyse des besoins, sans projet urbain, sans SCOT.

Sur l'absence d'intérêt général de l'implantation de l'hôpital du Diois à Chanqueyras

Dans son courrier en date du 6 avril 2022 (en pièce jointe), Madame la Directrice Départementale des Territoires précisait à Madame la Maire en ce qui concerne la déclaration de projet mise en compatibilité :

« *Pour le dossier de dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité, l'enquête publique portera à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.*

En pratique, le dossier final devra donc comporter :

Une partie intérêt général avec présentation de l'opération, un résumé des principales raisons pour lesquelles l'hôpital doit déménager, le choix du site retenu... et les conséquences induites par le projet (notamment la suppression d'un potentiel de logement sur la ZAC => en précisant ce que la collectivité prévoit à la place (suppression de ce potentiel de logements, réaffectation de ce potentiel de logements sur d'autres sites ouverts à l'urbanisation dans le PLUi de Die) ... »

Force est de constater l'absence de tels éléments tendant à démontrer l'intérêt général du projet et de son implantation à Chanqueyras. Les deux avis commentés plus haut de la MRAe le confirment.

J'ajoute qu'en mars 2021 la note du Cabinet d'Avocats GUIMET à l'attention de la municipalité de Die (pièce jointe) indiquait dans sa synthèse en page 4 « *l'article L. 122-3 du code de l'environnement indique que l'étude d'impact comprend au minimum une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage... L'exposé des solutions de substitution envisagées par le maître d'ouvrage vise à s'assurer que les alternatives au projet d'aménagement, essentiellement en termes de programmation ou de localisation, ont été étudiées et comparées et que l'option retenue présente le plus d'intérêt, voire le meilleur compromis au regard de ses impacts sur les différentes composantes de l'environnement et sur la santé humaine... L'Ae observe que, dans beaucoup de dossiers, l'exposé des solutions de substitution fait défaut et est remplacé par la présentation de variantes de projets. (...) Même si elles sont parfois bien décrites et ont toute leur place dans cette partie, elles ne peuvent être à elles seules suffisantes pour tenir lieu de solutions de substitution (Note de l'Autorité environnementale relative aux ZAC et autres projets d'aménagements urbains, n° Ae2019-N-07 adoptée lors de la séance du 5 février 2020). »*

Au regard de ces précisions de votre Cabinet d'Avocat, et des éléments d'analyse comparative succincts que vous avez produit au dossier, je considère qu'aucune solution de substitution à l'implantation de l'hôpital du Diois à Chanqueyras n'a été sérieusement développée dans l'étude d'impact réalisé par la ville.

Ajoutons à tout cela, que les nuisances sur la Zac de Chanqueyras vont être démultipliées avec l'implantation de l'hôpital du Diois au projet de PLUi. La MRAe relève dans son avis du 30 septembre 2025 que rien que sur le seul critère du trafic routier, il est relevé un trafic de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours. Ces projections de trafic conduisent la maîtrise d'ouvrage à conclure à un impact fort à l'intérieur de la Zac. Pour autant le dossier ne présente aucune mesure spécifique visant à éviter ou réduire l'impact fort du trafic au sein de la Zac. En outre, la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Le dossier ne précise pas non plus si ces estimations de trafic tiennent compte des périodes touristiques, s'appuyant sur un flux moyen journalier annuel. En outre, les impacts des nuisances d'un hélicoptère sur la zone reste à évaluer et ne seront bien entendu pas neutres pour les nuisances et la santé des habitants, tout comme des résidents à l'EHPAD.

En ce qui concerne les finances publiques de la ville de Die où l'endettement a doublé durant les 6 dernières années, l'implantation de l'hôpital du Diois sur la ZAC de

Chanqueyras va priver la ville de recettes foncières alors même qu'un emprunt a été contracté pour la réalisation de cette ZAC avec un capital restant dû à hauteur de 1500000€ à ce jour. En outre, lors du Conseil Municipal du 14 octobre 2025, la ville de Die a annoncé une subvention d'équilibre et une participation de la commune pour l'implantation de l'hôpital du Diois sur la ZAC de Chanqueyras à hauteur cumulée de 1100000€ amortissable sur 10 à 12 ans. La réalisation de l'hôpital du Diois sur la ZAC de Chanqueyras aurait donc des conséquences désastreuses en termes de finances publiques pour la ville de Die à la limite de la mise sous tutelle.

Rappelons aussi l'avis de la MRAe qui estime que les dossiers soumis à enquête publique n'apportent pas suffisamment d'éléments à Die sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sinon sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la Zac. En effet, même si plusieurs hypothèses sont avancées (remobilisation du centre hospitalier actuel, et report sur les zones AU ouvertes existantes), le dossier ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles. Ainsi, si certaines zones n'ont pas été mobilisées depuis 2009, il apparaît indispensable, dans le cadre de ce projet, de réévaluer le besoin en logements sur le territoire d'ici 10 à 15 ans.

En ce qui concerne la biodiversité sur le site de Chanqueyras, la MRAe précise que pour l'évaluation environnementale, des prospections de terrain ont été réalisées au printemps 2024 et printemps 2025 sur les zones à urbaniser. Il est précisé qu'il s'agissait de mettre en exergue les grands enjeux écologiques de la zone, sur un seul passage. Ces expertises ne constituent en aucun cas un inventaire quatre saisons. En toutes hypothèses, deux saisons n'ont pas été prises en compte dans l'étude, l'été et l'automne.

L'Autorité environnementale recommande ainsi de compléter l'analyse comparée des sites étudiés ainsi que la justification du choix de relocalisation du centre hospitalier en y intégrant des critères environnementaux et en s'appuyant sur une présentation du projet de nouveau centre hospitalier.

Pour toutes ses raisons qui justifient notamment l'absence d'intérêt général de modifier cette ZAC de Chanqueyras, je m'oppose à une telle opération.

Cordialement,

From: [REDACTED]
Sent: Sat, 15 Nov 2025 04:34:46 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras - Die - Participation du Public par Voie Electronique
Importance: High

Madame, Monsieur

A la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30/09/25 sur la modification de la ZAC de Chanqueyras et du 14/10/2025 sur le PLUI, je m'oppose à la modification de cette dite ZAC dont le projet n'est pas intégré au PLUI en sus des raisons et remarques suivantes

- Il est quand même curieux de constater que « l'orientation programmatique » se doit de permettre la poursuite de la production de logements sociaux et abordables pour répondre aux besoins communaux et que nulle part ne soit abordé dans ce projet une quelconque solution de substitution au report des logements initialement prévus sur le site de Chanqueyras. Il était initialement prévu 270 logements qui se trouvent réduits à 127 logements dont 77 sont déjà construits ! L'enquête ne clarifie nulle part le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles,
 - Quand est-il de la Biodiversité au regard d'un inventaire mené d'avril à juin faisant abstraction des périodes d'été et d'automne ? Dans cette condition pensez-vous sincèrement plausible le fait de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet du futur hôpital sur les espèces.
 - Il est par ailleurs patent que la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du Centre Hospitalier qui se doit de fonctionner 24h/24h avec les pointes de trafic attendues en période estivale
 - Au niveau des réseaux d'eaux usées je ne vois nulle part la gestion des effluents de l'hôpital et de son EHPAD. Dans ces conditions qu'en est-il du rejet notable des résidus des médicaments et des composés spécifiques (agents de contraste et des substances radioactives) ainsi que des produits dangereux liés aux conditions d'hygiène requises dans un tel établissement de soins
 - Je ne relève enfin nulle part la réalisation, sur le site lui-même, d'une plateforme d'hélistation telle qu'exiger de façon formelle et sans ambages tant par la Direction du GHT (courrier du 27/05/2021) que par l'ARS (intervention du 16/11/2021),
- t Tant que ces questions ne seront pas prises en considération et résolues je m'oppose formellement à la modification de la ZAC de Chanqueyras

R Recevez Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 10:39:55 +0100
To: PPVE
Subject: ppvezacchanqueyras
Importance: Normal

Vu le dossier de la ville de Die. Et à la lecture des avis de l'Autorité régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la Zac et du 15 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la Zac de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.
[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Fri, 14 Nov 2025 19:23:00 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique"

I :

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 23:10:22 +0100
To: PPVE
Subject: Hôpital à Die

Aux services de la mairie de Die

Je suis toujours ahurie devant la disparition progressive de l'actuel hôpital de Die et de l'étranglement de ses consultations . Il était très accessible, et la maternité utile et satisfaisante. Le déport de tous les services à Valence entraîne une surcharge de la route, dangereuse et polluante, sans parler de la difficulté à obtenir des rendez vous et du caractère malcommode de l'aller à Valence pour n'importe quel problème.

Quant au projet d'hôpital :

Je suis contre la modification de la ZAC de Chanqueyras et l'implantation d'un nouvel Hôpital sur ce lieu inadapté. Les raisons de mon désaccord sont les suivantes

Surface de terrain exigüe et obligeant la construction d'un hôpital à étages plus coûteux qu'un bâtiment de plain pied et beaucoup plus laid

Relégation de cet Ehpad au dernier étage gênant la possibilité de sorties des résidents !

Implantation d'un héliport sur le toit du bâtiment

Accès à cet hôpital très problématique et très dangereux sur une route très étroite par endroit (chemin de la Recluse) et très encombrée, notamment en période estivale.

Allongement de la distance (+ 4 km) et du temps d'accès des soignants, notamment l'été (+ 20 mn minimum quand le boulevard est encombré). Ces derniers viennent en grande majorité de la vallée et ne sont déjà pas très enclins à venir travailler à Die

Centre ambulancier à l'autre bout de la ville

Héliport déjà existant et terrain déjà acheté à Chamarges

Raisons de ce changement de lieu par rapport au choix de l'ancienne municipalité incohérentes

En espérant une amélioration des soins de santé à Die et de l'adéquation de l'hôpital aux besoins de la population

Une citoyenne de Die

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Fri, 14 Nov 2025 07:04:42 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet Zac Chansueras -Die - participation du public par voie
Électronique

**Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale
du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je
m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré
au PLUi.**

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 18:33:51 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Bonjour

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi,
je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



From: [REDACTED]
Sent: Sat, 15 Nov 2025 21:22:36 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC chanqueyras-Die-participation du public par voie électronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'autorité régionale environnemental du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de chanqueyras, projet d'envergure non intégré au PLUi.

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Sat, 15 Nov 2025 19:21:23 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras, projet d'envergure non intégré au PLUi.

1 / Une menace pour la biodiversité

Les inventaires ont été menés sur seulement dix journées d'avril à juin 2025. Aucune observation n'a été réalisée en été ni en automne, ce qui ne permet pas d'évaluer correctement les enjeux écologiques ni les impacts possibles du projet sur les espèces. Le dossier ne présente aucun point d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait affecter des espèces protégées et leurs habitats.

2 / Une menace pour la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier prévoit un ajout de 640 véhicules par jour ouvré, sans précision sur les week-ends ni sur les périodes estivales.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte le fonctionnement 24h/24 et 7j/7 d'un centre hospitalier.

Aucune réflexion approfondie n'a été menée sur la maîtrise du projet urbain.

De plus, le dossier ne fournit pas d'éléments suffisants sur les besoins réels en logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne justifie pas clairement les besoins en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

—

Avec le projet de modification de la ZAC de Chanqueyras Die entre dans le domaine de l'"absurdie", de l'aberrant, abracadabrant, contradictoire, à dormir debout, faux, fou, illogique, inadmissible, incohérent, inconséquent, incroyable, inepte, injustifié, irrationnel, irréaliste, irréfléchi, paradoxal, sans queue ni tête, ubuesque dont le seul but est d'imposer **la construction d'un hôpital dans un lieu inadapté.**

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Fri, 14 Nov 2025 14:38:12 +0100
To: PPVE
Subject: Observations Projet ZAC Chanqueyras - Die - Participation du public par voie électronique

Je suis POUR un autre projet d'urbanisme qui respecte le bon sens et les Diois.

- 1/ l'hôpital à Chamarges
- 2/ des logements à Chanqueyras
- 3/ la sauvegarde de l'espace vert de Plas

Car :

- 1/ la place de l'hôpital est à côté de l'hélistation, proche des grands axes routiers, isolée des quartiers résidentiels par la zone d'activité, sur un terrain dont le CH est déjà propriétaire et qui permet des extensions futures.
Seul obstacle le classement en SPR (Site Patrimonial Remarquable) que le conseil municipal peut modifier.(à vérifier, la directrice de le DDT affirme dans le CR de la réunion du 30/10/2021 que ça peut prendre 2ans, avec l'incertitude de la décision ministérielle)
- 2/ Chanqueyras garderait sa vocation résidentielle dans un quartier calme, sans les nuisances d'un hôpital générant du trafic (+ 600 voitures quotidiennement), et les allées et venues d'hélicoptères au milieu des maisons
- 3/ le maintien de l'espace vert de Plas, dans sa vocation initiale, que tout un quartier réclame (une pétition a déjà recueilli plus de 400 signatures)

Je ne suis pas favorable à la création de la zone AUC projetée au quartier de Plas pour les raisons suivantes :

D'abord parce que c'est le seul espace vert, arboré d'arbres anciens et conçu à l'origine comme tel, au milieu des lotissements de ce quartier d'environ 400 habitants, et que nous devons le conserver.

Ensuite la construction de logements sociaux sur le plateau à environ 100m d'altitude au-dessus de la ville, loin du centre, loin des commerces et des écoles, paraît inadaptée pour une population qui se déplacera principalement à pied.

Rappelons que les 16 logements sociaux PLAi, prévus par la commune en partenariat avec SOLIHA seront financés par le Prêt Locatif Aidé d'intégration **qui est réservé aux locataires en grande précarité.**

Il paraît incohérent d'installer des familles en grande précarité, pour lesquelles, sans voiture, les déplacements quotidiens seront dangereux et pénibles, car il n'y a aucun aménagement pour les piétons(pas de trottoir) sur une route comportant des étranglements où les voitures ne se croisent même pas.

L'alternative pour se rendre au centre-ville est un sentier en pente raide dont une partie (mal entretenue) comporte des rondins de bois pour limiter l'érosion. On n'imagine pas de l'emprunter avec des enfants ou des poussettes.

Cette parcelle communale devrait être classée en zone N.

Si la commune a besoin d'emplacements pour construire ces immeubles, ce que je comprends, elle devra les chercher à proximité du centre ville ou à minima avec un accès aisé au centre ville.



From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 17:18:17 +0000
To: PPVE
Subject: Observations projet-ZAC Chanqueyras-Die-Participation du Public par Voie Electronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours. La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 10:43:03 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie
Électronique
Attachments: 2229_001.pdf
Importance: Normal

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 17:18:49 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique

Mesdames, Messieurs,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Recevez Mesdames, Messieurs mes sincères salutations

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 13:45:41 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique".
Importance: Normal

Je suis TOTALEMENT contre la modification de la ZAC de Chanqueyras et par la même contre l'implantation d'un nouvel Hôpital sur ce lieu complètement inadapté. Comment est-ce possible d'avoir pu imaginer un seul instant l'implantation d'un tel bâtiment dans ce lieu totalement incongru !

- Surface de terrain trop exigüe et obligeant la construction d'un hôpital à étages beaucoup plus couteux qu'un bâtiment de plain pied
- Terrain en pente interdisant les personnes âgées de l'Ehpad la moindre sortie... qu'elle indécence et quel manque d'empathie pour nos ainés-es !!
- Implantation d'un héliport sur le toit du bâtiment... du délire ! Les résidents de l'Ehpad ainsi que les personnes hospitalisées et les voisins vous dirons merci pour ce bruyant compagnon de jour comme de nuit !!
- Accès à cet hôpital très problématique et très dangereux sur une route étroite par endroit et très encombrée, notamment en période estivale. La circulation des ambulances va s'en trouver entravée et donc très dangereuse pour les malades ou accidentés venant de l'ouest.
- Allongement de la distance (+ 4 km) et du temps d'accès des soignants, notamment l'été (+ 20 mn minimum quand le boulevard est encombré). Ces derniers viennent en grande majorité de la vallée et ne sont déjà pas très enclins à venir travailler à Die
- Travaux d'aménagement d'un rond point d'accès non étudiés et non financés pour l'instant ???
- Nuisances sonores très importantes pour le voisinage
- Pollution bien inutile de toute la ville de Die à cause du trafic engendré par cet hôpital sur un boulevard périphérique qui va "suffoquer" en été... pour une municipalité soit disant "écologiste", ce ne pas très cohérent !!
- Héliport déjà existant et terrain déjà acheté à Chamarges
- Raisons de ce changement de lieu par rapport au choix de l'ancienne municipalité uniquement pour des raisons idéologiques.
- Gabegie financière en études de toutes sortes... la note finale risque d'être TRÈS salée !
- Qu'en est-il à présent du projet de construction de logements indispensables à Die et prévus initialement sur ce terrain ??

From: [REDACTED]
Sent: Fri, 14 Nov 2025 10:50:15 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras - Die - Participation du Public par Voie Electronique
Importance: Normal

Mesdames, Messieurs,

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

- 1 / Menaçant la biodiversité,**
- 2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles.**

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 10:43:49 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras -Die- participation du public par voie
lectronique
Importance: Normal

Bonjour,

Par le présent message, je vous informe que je suis absolument contre le projet d'implantation du futur hôpital sur la zone de Chanqueyras.

Ce projet est une véritable absurdité et complètement incompatible en raison de sa situation géographique et autres...

Construire un hôpital en plein lotissement et obliger la population ainsi que les services hospitaliers (personnel, ambulances, pompiers etc...) à traverser toute la ville pour accéder à ce lieu, relève de l'utopie.

Sans compter

- la perte d'argent, le terrain ayant déjà été acheté à Chamarges où se trouve également l'héliport avec accès direct direction Valence.

- l'augmentation de la pollution en périphérie de Die et des écoles primaires et maternelles.

- les difficultés d'accès en période estivale avec une circulation très ralentie.

- la mise en danger d'autrui pour les Urgences.

- nuisances sonores pour toute la ville et surtout les habitants du quartier de chanqueyras etc....

Je ne pourrais pas tout énumérer tellement la liste des inconvénients est longue sans compter la "faisabilité de ce projet sur ce terrain complètement inadapté".

J'en resterai là en rajoutant que l'entêtement de la municipalité actuelle est totalement incompréhensible ???

[REDACTED]
Envoyé depuis l'application Mail Orange

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 10 Nov 2025 13:33:56 +0000
To: PPVE
Subject: .Observations projet ZAC Chanqueyras-Die-Participation du public par voie électronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 11:02:06 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par voie
électronique
Attachments: 2230_001.pdf

[REDACTED]
[REDACTED]
Envoi de ma participation par voie électronique en pdf signé

From: [REDACTED]
Sent: Sun, 16 Nov 2025 11:06:53 +0100
To: PPVE
Subject: Opposition

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint mon opposition à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi et surtout, je constate qu'il n'a pas été fait une étude suffisante quant aux risques de construction au pied de la colline. J'ai eu ce problème à traiter professionnellement pour un site de Métro situé au pied de l'aérodrome d'Anglet alors que tous les experts avaient indiqué avant la construction qu'il n'y avait aucun risque. Nous avons dû déménager cet entrepôt après 5 ans d'expertise !

Ce n'est pas une opposition politique, mais un partage d'expérience.

Cordialement.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Sun, 16 Nov 2025 11:58:07 +0100
To: PPVE
Subject: Participation publique PMrojet Zac Chanqueyras

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles. Cordialement.

Salutations

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 14:55:26 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique”

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025.

Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Cordialement,

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 15:09:35 +0100
To: PPVE
Subject: observations projet ZAC Chanqueyras - die-participation du public par voie électronique
Importance: Normal

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des Avis de l'autorité régionale environnementale du 30/09/2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUI, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras qui n'est pas intégré au PLUI :

- menaçant la Biodiversité
- menaçant la sécurité et tranquillité des familles

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 10:13:09 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projets ZAC Chanqueyras - Die - Participation du Public par Voie
Électronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'autorité Régionale environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 15 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au Plui.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 18 Nov 2025 14:35:26 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique"
Importance: Normal

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025.

Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 17:58:09 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras-Die- Participation du Public par voie
électronique.
Importance: Normal

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et la lecture des avis de l'Autorité Régionale de l'Environnement du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

[REDACTED]

Envoyé depuis l'application Mail Orange

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 17:56:31 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras -Die- Participation du Public par Voie
électronique
Importance: Normal

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification da la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégrer au PLUi.

[REDACTED]
[REDACTED]

Envoyé depuis l'application Mail Orange

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 15:08:27 +0100
To: PPVE; [REDACTED]
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

- la prétendue menace sur la biodiversité utilisée pour saborder le projet de Chamarges n'étant jusqu'ici aucunement objectivée, elle apparaît essentiellement comme une bio-diversion bien pratique comme arbre pour cacher la forêt d'intérêts inavoués et inavouables qui sont d'un point de vue rationnel nécessairement présents derrière : si ce n'était pas le cas, c'est après avoir prouvé une menace effective pour des espèces protégées bien déterminées et/ou leur habitat que cette question aurait été soulevée.

En terme de criminologie, ce mode opératoire est limite une preuve en lui-même d'une volonté de dissimulation des intérêts réellement en jeu.

Dans ce cadre, je ne trouve absolument pas pertinent d'utiliser cet argument contre le projet de Chanqueyras, à mon sens ce serait valider le principe d'hypocrisie et donc valider la mauvaise foi initiale de l'utilisation systémique de l'arnaque au bons sentiments habillée d'écologie.

- la menace sur la sécurité et la tranquilité des familles constitue également une menace pour la sécurité des malades pour toutes les évacuations vers Valence par la route : quand on voit les problèmes de bouchons pour traverser Die en période estivale ou dès qu'il y a quelques travaux, jeter tous les véhicules d'urgences dans cette nasse dans une municipalité qui n'a jamais été capable de se doter d'une déviation, c'est revendiquer le statut de bled de débiles incompétents, avec une pancarte "bienvenu chez les crétins, l'hôpital est après le piège à con" à l'entrée de la ville au lieu d'un bel hôpital rationnel pour la majorité de ses utilisateurs et l'intérêt général (de tous....).

- quid des hélicoptère : les nuisances seraient au moins doublée pour le centre-ville à Chanqueyras par rapport à Chamarges.

+ les problèmes de sécurité démultipliés non seulement par la proximité des habitations, mais aussi par le relief environnant qui complique les manœuvres d'un hélico les jours venteux.

- Pour une mandature qui s'est faite élire avec une posture de liste de démocratie participative, la façon de discuter de questions d'une telle envergure dans un entre-soi qui néglige totalement l'idée de s'enquérir de la réalité de la volonté populaire en dehors d'une petite bulle népotique parée d'une bienveillance de façade pour dicter la loi de ses émotions préparationnelles ressemblerait presque à un aveu de ce mensonge postural.

Trémolasse aurait difficilement pu poser la question "êtes-vous d'accord pour que je sacrifie votre maternité en omettant soigneusement de faire la demande de dérogation annuelle pour satisfaire les intérêts du capital et de certains de mes amis qui me seront reconnaissant pour cette forfaiture au détriment de l'intérêt général ?"

Certes

Mais pourquoi est-ce plus compliqué de poser cette question en l'espèce sur ce dossier ?



From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 14:11:30 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie
Électronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025.

Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces.

Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



From: [REDACTED]
Sent: Sat, 15 Nov 2025 14:48:39 +0000
To: PPVE
Subject: Observations Projet ZAC de CHANQUEYRAS DIE – Participation du Public par Voie Electronique

Cette « consultation » du public n'a lieu que parce qu'elle est obligatoire en application de la loi.

Une vraie consultation aurait été d'organiser en amont une consultation communale sur le futur lieu d'implantation de l'hôpital du Diois.

Vous avez choisi de décider seuls !

Quel bel exemple de démocratie !

En fait, ce dossier n'est que foutaise :

- il ne répond en rien aux besoins des habitants du Diois,
- il ne sert qu'à écarter le site de CHAMARGES pour la construction du futur hôpital.

Pourquoi ?

Quelles sont les vraies raisons ?

Il est temps que cette mascarade cesse !

Je l'ai dit, je l'ai écrit et je persiste !

Je suis opposé à la construction de l'Hôpital du Diois sur le site de CHANQUEYRAS.



Sans virus.www.avg.com

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 18 Nov 2025 09:12:21 +0000
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras- Die- Participation du public par voie électronique.

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Envoyé par = [REDACTED]

Envoyé à partir d'[Outlook](#)

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 17:56:36 +0100
To: PPVE
Subject: observations projet ZAC changeras- Die - participation du public par voie
électronique
Importance: Normal

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'autorité régionale environnementale du 30 Septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 Octobre 2025 sur le PLUI, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras, projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUI.

[REDACTED]

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 17:56:01 +0100
To: PPVE
Subject: observation projet ZAC Chanqueyras-Die-participat.du public par voie
électronique
Importance: Normal

cette modification de la ZAC ayant pour but d'implanter l'hôpital du Diois je m'y oppose complètement car ce projet est, à mon avis, une aberration: décaissement de la colline, surface réduite, places de stationnement? circulation déjà difficile sera augmentée, problèmes sonores pour les résidents déjà implantés, abandon de constructions locatives....personnels hospitaliers opposés à Chanqueyras , conclusion: je ne comprends pas un tel projet !!!

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 18 Nov 2025 15:56:01 +0100
To: PPVE
Subject: Observation projet ZAC chanqueyras-die
Importance: Normal

Bonjour, Madame, Monsieur,

Je suis personnellement d'accord sur le projet d'implantation de l'hôpital de Die au quartier de Chanqueyras pour les raison suivante:

- Installer du béton sur des terres arable ne me paraît pas judicieux, des paysans se suicide tout les jours pour des problèmes financiers. De plus ce sont des terres agricoles qui sont cultivées en permanence. A Chanqueyras ce sont des terres en jachères qui ne sont pas cultivées.
- Une maison de santé fut organisé dans le quartier avec toutes les commodités modernes, emplacements parking, aménagements routiers. Entrée par la route de l'Abbaye de Valcroissant, et par le rond point de Die. Cela sera plus facile pour les véhicule de secours.
- La majorité des touristes viennent par la vallée du rhône, ils arrivent par la déchetterie, un excellant point positif , pour une ville touristique. Que pense les voyageurs en arrivant, nous visitons un lieu pollué, impropre. Ensuite ils passeront devant l'hôpital, alors non seulement ils polluent, mais en plus, les autochtones, sont malades, c'est charmant, nous partiront demain. Voici un raccourci des pensées de certains visiteurs.
- Pour finir, l'hôpital de Die draine 25000 habitants, cela va du plateau du vercors (Vassieux, la Chapelle en Vercors), au haut diois (Grimone, Bennevise, Clelles). Les secours français, sur un blessé, stabilise le patient et l'évacue ensuite. Le champs d'intervention des secours diois est vaste surtout sur le haut diois. Le nouvel hôpital doit en tenir compte.
- L'héliport peut êtres construit sur le toit de l'établissement , comme sur de nombreux bâtiments sanitaires, les délais de transfert vers des établissements spécialisés ne sera pas compliqué par ce nouveaux hôpital à Chanqueyras.

J'espère avoir donné de bons arguments, je militerais toujours pour un nouveau lieu de soin vers Chanqueras.

Cordialement [REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Tue, 18 Nov 2025 12:45:00 +0100
To: PPVE
Subject: > Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

> Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi,
je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras, projet d'envergure non intégré au PLUi.

1 / Une menace pour la biodiversité

Les inventaires ont été menés sur seulement dix journées d'avril à juin 2025.
Aucune observation n'a été réalisée en été ni en automne, ce qui ne permet pas d'évaluer correctement les enjeux écologiques ni les impacts possibles du projet sur les espèces.
Le dossier ne présente aucun point d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait affecter des espèces protégées et leurs habitats.

2 / Une menace pour la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier prévoit un ajout de 640 véhicules par jour ouvré, sans précision sur les week-ends ni sur les périodes estivales.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte le fonctionnement 24h/24 et 7j/7 d'un centre hospitalier.

Aucune réflexion approfondie n'a été menée sur la maîtrise du projet urbain.

De plus, le dossier ne fournit pas d'éléments suffisants sur les besoins réels en logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne justifie pas clairement les besoins en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 19 Nov 2025 12:35:10 +0100
To: PPVE
Subject: TR: Observations projet ZAC Chanqueyras-Die-Participation du public par voie
lectronique
Importance: Normal

Envoyé depuis l'application Mail Orange

De : [REDACTED]
Envoyé : mercredi 19 novembre 2025 11:17
A : ppve.modif.zac@maie-die.fr
Objet : Observations projet ZAC Chanqueyras-Die-Participation du public par voie electronique

Je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras, projet non intégré au PLUI, pour les raisons suivantes :

1- Menacés sur la santé et la sécurité

L'augmentation du trafic n'est pas modelisé en fonction d'un modèle hospitalier 7j/7 et 24h/24.

2- Logements

Pas d'éléments précis et suffisants sur les besoins en logements et les secteurs susceptibles de les accueillir.

3- Projet hospitalier.

Projet inscrit sur 50 ans sans estimation de l'évolution de l'activité (vieillissement de la population etc...)

4- Finances Publiques

L'endettement de la ville à doublé en 6 ans.

Il y aurait une perte de recettes foncières au niveau de la ZAC.

Il y aurait un engagement de la ville sur 1.1000. 000 euros de subventions.

5- Environnement

L'inventaire de biodiversité est incomplet.

L'autorité environnementale demande une analyse comparative des sites et une justification du choix de relocalisation intégrant des critères environnementaux.



From: [REDACTED]
Sent: Tue, 18 Nov 2025 19:22:56 +0100
To: PPVE
Subject: Observation projet Zac Chanqueyras-Die - Participation du Public par voie électronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours. La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



From: [REDACTED]
Sent: Thu, 13 Nov 2025 10:28:52 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet Zac Chanqueras-Die_PArticipation du public par voie electronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et la lecture des avis de l'autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la Zac et du 15 octobre 2025 sur la PLUi, je m'oppose à la modification de la Zac de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUII.

[REDACTED]
Envoyé depuis mon téléphone Huawei

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 12 Nov 2025 20:07:53 +0100
To: PPVE
Subject: Fwd: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Objet :
À : ppve.modif.zac@mairie-die.fr

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours. La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources



From: [REDACTED]
Sent: Tue, 18 Nov 2025 12:49:43 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi,
je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras, projet d'envergure non intégré au PLUi.

1 / Une menace pour la biodiversité

Les inventaires ont été menés sur seulement dix journées d'avril à juin 2025.
Aucune observation n'a été réalisée en été ni en automne, ce qui ne permet pas d'évaluer correctement les enjeux écologiques ni les impacts possibles du projet sur les espèces.
Le dossier ne présente aucun point d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait affecter des espèces protégées et leurs habitats.

2 / Une menace pour la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier prévoit un ajout de 640 véhicules par jour ouvré, sans précision sur les week-ends ni sur les périodes estivales.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte le fonctionnement 24h/24 et 7j/7 d'un centre hospitalier.

Aucune réflexion approfondie n'a été menée sur la maîtrise du projet urbain.

De plus, le dossier ne fournit pas d'éléments suffisants sur les besoins réels en logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne justifie pas clairement les besoins en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 19 Nov 2025 14:41:10 +0100
To: PPVE
Subject: > "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique"

Bonjour, je marque mon désaccord pour un changement de destination de la Zac de Chanqueyras, qui est ressentie comme une tentative désespérée de figer le projet d'hôpital que l'équipe municipale majoritaire actuelle soutient.

A quelques mois des élections qui vont probablement changer le sens du courant, la précipitation pour faire accepter le changement de PLU, par un mode de consultation qui exclut une large partie de la population peu coutumière de la communication dématérialisée est pathétique.

Je ne recopierai pas ci dessous les arguments de l'association Diois Santé Citoyenneté , mais considérez que j'adhère entièrement à ceux-ci.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 13:50:06 +0000
To: PPVE
Subject: observations projet ZAC Chanqueyras-Die- Participation du public par Voie Electronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.



From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 18:07:02 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Suite à la consultation, je soussigné Hélène Schnebelen, vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi pour les raisons suivantes :

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 18:43:13 +0100
Cc: PPVE
Subject: OBSERVATIONS RELATIVES AU PROJET DE ZAC CHANQUEYRAS PARTICIPATION
DU PUBLIC
Importance: Normal

Bonjour,

Après lecture de l'avis et des recommandations de l'autorité environnementale du 30/9/25 concernant la modification de la ZAC de Chanqueyras; suite à la délibération concernant le PLUI le 14/10/25 je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras.

Biodiversité : Les inventaires sont incomplets car ils ont été effectués sur 10 jours entre Avril et Juin 2025. Aucun inventaire sur d'autres saisons ! Cela ne permet pas de dire quel sera l'impact sur la faune et la flore . Qu'en est il des tulipes sauvages présentes sur ce terrain ? Avez vous recensé les animaux sauvages très présents sur ce terrain ?

Sécurité et tranquillité des familles : Vous annoncez une augmentation du trafic de 640 véhicules/jour ouvré et les autres jours ? Avez vous pensé à la période estivale durant laquelle l'activité sera augmentée donc avec une hausse du trafic en conséquence ? NON Quelle est votre réflexion au sujet du projet urbain ?? La municipalité n'offre pas assez de réponses concrètes sur les besoins en logements ni sur les secteurs capables d'accueillir 150 logements qui étaient prévus dans la zone réservée à Chanqueyras.

Cordialement

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 15:53:24 +0000
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras-Die-Participation du Public par Voie Electronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de L'Autorité Régionale Environnementale du 30 Septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 Octobre 2025 sur le PLUI ,je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUI .
[REDACTED]



Sans virus.www.avast.com

From: [REDACTED]
Sent: Mon, 17 Nov 2025 23:29:20 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Bonsoir.

Merci de donner la parole aux diois sur ce sujet sensible. Pour ma part je suis opposé à la construction de l'hôpital à Chanqueyras pour les raisons suivantes:

- cout du terrain
- pas d'étude géologique sérieuse.
- augmentation d la circulation sur la départementale, surtout l'été.
- Un nouvel héliport mais où?
- un bâtiment en étage alors qu'il serait de plein pied à Chamarge.
- Une voirie entièrement à revoir.
- Tout le personnel de l'hôpital ainsi que la majorité des diois sont contre.
- L'étude environnementale pas favorable.
- Dépréciation des maisons voisines.
- Un manque de rentrées fiscales du fait des 180 logements en attente de construction à Chanqueyras et non remplacés.
- Des dépenses inconsidérées en études diverses et variées.

Donc NON à l'hôpital à Chanqueyras.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 19 Nov 2025 16:40:30 +0100
To: PPVE
Subject: observation projet ZAC Chanqueras Die participation par voie électronique

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité

Les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, et ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2 / Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles

Le dossier évoque un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours.

La modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité d'un centre hospitalier fonctionnant 7j/7 et 24h/24, encore moins les périodes estivales.

L'étude d'impact n'a pas fait l'objet de réflexions sur la maîtrise du projet urbain.

Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements non construits au sein de la ZAC.

Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Exprimez-vous avant le 20 novembre !

Chaque voix compte pour défendre un projet d'hôpital à Chamarges, attractif et sécurisé pour les patients.



From: [REDACTED]
Sent: Wed, 19 Nov 2025 21:04:48 +0100
To: PPVE
Subject: Avis défavorable

Bonjour,

L'hôpital actuel a bénéficié de nombreux travaux récemment et est très bien situé. Quand bien même le coût d'une rénovation serait supérieur à celui d'une construction neuve, ce calcul est biaisé car il ne prend pas en compte les pertes environnementales et l'impact sur la biodiversité (qui sont déjà bien assez impactés par le dérèglement climatique d'origine anthropique, résultant notamment de la destruction des espaces naturels au profit de la bétonisation -et des bétonneurs-)

Je suis fermement opposée à l'établissement de l'hôpital juste à côté d'une zone résidentielle au vu des nuisances que cela va occasionner pour les riverains . Bruit (survol d'hélicoptère, véhicules motorisés), traffic routier accru dans une zone où jouent beaucoup d'enfants, dégradation du paysage, réduction des espaces naturels disponibles pour les habitants de Die, augmentation de la pollution de l'air en raison du traffic routier et aérien supplémentaire et enfin, diminution de la valeur immobilière des biens situés à proximité (liste non exhaustive, il y a certainement encore d'autres impacts négatifs auxquels je n'ai pas pensé)

Merci de m'avoir lue.

Salutations cordiales

[REDACTED].

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 19 Nov 2025 18:30:02 +0100
To: PPVE
Subject: observation projet ZAC Chanqueyras-Die-participation du public par voie électronique

Bonjour,

Voici mes observations concernant le futur projet:

1/ je suis globalement défavorable à l'implantation du nouvel hôpital sur le site de Chanqueyras pour les raisons suivantes :
-site enclavé et situé en sortie de ville
-voies et réseaux inadaptés
-nuisances sonores multiples : durée et importance des travaux, passage de véhicules trop important (salariés, logistique, visiteurs, ambulances, taxis, pompiers) et helistation.

2/je suis locataire de la résidence HLM Cybèle (Bailleur DAH). C'est juste à côté de cet immeuble que serait construit le futur hôpital, le parking, la double voie...et de l'autre côté de mon immeuble (où donnent la plupart des fenêtres de nos 9 logements), vous comptez construire pas moins de 5 bâtiments, dont un COLLÉ à notre immeuble à pas moins de trois mètres (voir photo PJ). Par ailleurs, juste à côté se trouve l'autre résidence (20 logements environ, bailleur DAH), qui serait alors soumise au même traitement. Dans ces deux ensembles, résident environ 50 personnes dont presque une vingtaine d'enfants.

Je considère que nous sommes pris "en état" entre un hôpital avec helistation et 5 immeubles sans aucune considération pour notre cadre de vie. Peut-être, en raison du fait, que nous sommes seulement de simples locataires HLM et n'avons pas de poids dans votre projet. Notre cadre de vie va être totalement dénaturé et bétonisé, créant un véritable îlot de chaleur et une zone à forte nuisances sonores.

2/ je ne comprends pas pourquoi vous avez, dans le projet élaboré par Citadia, programmé de faire le parc sur le terrain à l'opposé près de quelques maisons de propriétaires. Le terrain est beaucoup plus grand et donc plus adapté à recevoir des logements sans nuire directement aux maisons (qui ont vue sur Justin).

Si l'Hôpital se construit, il serait plus juste que le parc soit construit en face de nos logements HLM. Nous, les 50 locataires environ, subirons déjà les nuisances de l'hôpital. Ne serait-ce pas une juste répartition des futures nuisances que de pouvoir bénéficier d'un parc devant chez nous? Les habitations construites sur l'autre terrain n'apporteraient des nuisances qu'à environ 6 maisons, soit 3 fois moins de personnes concernées.

J'espère que mes observations ne sont pas vaines. Elles sont partagées par la plupart de mes voisins.

From: [REDACTED]
Sent: Thu, 20 Nov 2025 10:18:42 +0100
To: PPVE
Subject: Modification de la ZAC
Attachments: zac 1.pdf, zac 2.pdf

Je vous prie de bien vouloir recevoir la lettre en PJ concernant le nouvel hôpital de Die et la modification de la ZAC dans le cadre de la consultation de la population du Diois.

Veuillez agréer, mes meilleures salutations. Cordialement

[REDACTED].

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 19 Nov 2025 20:07:45 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

1 / Menaçant la Biodiversité : les derniers inventaires ont été menés sur dix journées d'avril à juin 2025. Aucun passage n'a été réalisé en été et en automne, ce qui ne permet pas de conclure sur le niveau effectif des enjeux en la matière ni des possibles impacts du projet sur les espèces. Le dossier ne présente pas de points d'écoute dans l'espace boisé au sud-est, ce projet de construction de l'hôpital du Diois à Chanqueyras pourrait donc affecter des espèces protégées ou leurs habitats.

2/ Menaçant la sécurité et la tranquillité des familles : le dossier évoque, un ajout au trafic actuel de 640 véhicules supplémentaires par jour ouvré, sans préciser la situation les autres jours ; la modélisation du trafic ne prend pas en compte la spécificité du centre hospitalier, d'être un établissement fonctionnant sept jours sur sept et 24 heures sur 24, et encore moins les périodes estivales. Enfin l'étude d'impact, n'a pas fait l'objet de réflexions en matière de projet urbain. Le dossier de la ville n'apporte pas suffisamment d'éléments sur les besoins effectifs de logements (typologie et nombre), ni sur les secteurs susceptibles d'accueillir les 150 logements qui ne seront finalement pas construits au sein de la ZAC. Il ne quantifie pas clairement le besoin en nouveaux logements au regard des dynamiques du territoire et des ressources disponibles.

Cordialement,

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 19 Nov 2025 21:05:20 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique

bonjour,

Je suis opposé à la modification de la ZAC de Chanqueyras pour les raisons suivantes :

A propos de l'hôpital actuel qui se situe sur un tènement de 29813m² (soit quasiment la même surface que le terrain visé à Chanqueyras), il n'existe aucune étude de non-faisabilité de la réhabilitation sur place comme cela s'est notamment fait à Dieulefit et se fait actuellement à Aubenas et à Privas.

À l'heure où l'objectif est d'économiser les terres il n'est pas cohérent de ne pas étudier la possibilité d'une rénovation *in situ*.

Aucun élément crédible n'est donné sur ce que deviendra ce bâtiment s'il était abandonné par l'hôpital. On imagine mal qu'un investisseur privé ou qu'une collectivité local aurait les moyens de réhabiliter un bâtiment (qui plus est, en changeant sa destination) alors que l'Etat avec les moyens qui sont les siens ne le fait pas.

Dans son mémoire de réponse à l'avis MRAE, la commune cite une étude comparative de trois sites qui n'évoque pas la réhabilitation sur le site actuel.

Aucun élément de contexte sur l'hôpital actuel n'est apporté pour justifier la création d'un nouvel hôpital. Le service des urgences a été réhabilité et agrandi sur place pendant 14 mois pour 1,2m€ et rendu en octobre 2021. Cela fait la démonstration qu'avec de la volonté, du temps et des moyens, il est possible de rénover, d'améliorer les conditions de travail, de mettre aux normes le bâtiment existant.

Le document présente le projet comme celui d'un « nouvel hôpital », aucun élément sérieux ne présente ce projet comme le souligne l'avis MRAE. En 2017 le préfet parlait d'un « hôpital de proximité », c'est différent d'un centre hospitalier. Où en est la réflexion de l'ARS de la direction de l'hôpital ? Quels services, combien de chambres, combien de personnel ? Quel est le projet de santé qui justifie l'utilisation d'un terrain si important ?

Au fil des document on comprend que la surface dédié aux voiries et stationnement est extrêmement importante, voir plus importante que la surface du bâtiment. Cela soulève plusieurs questions :

- aucune étude sérieuse sur la mobilité n'est jointe au projet, on recommence les même erreurs de déplacements des services à l'extérieur des centres ville obligeant les habitants à utiliser leurs voitures.
- Le projet de piste cyclable à double sens n'est pas budgétisé par la commune.
- Le projet de rond point pour relier le site à la RD 93 à la charge du département paraît illusoire (un projet existait qui a été abandonné par le département car trop coûteux). Où est la délibération du département qui prouverait un engagement à réaliser cet aménagement ?
- dans sa réponse à l'avis MRAE, la commune justifie la création de 225 places de parkings en énumérant 231 postes de travail : médecins, hospitaliers, libéraux, personnels hospitaliers soit quasiment une place par personnel. Avec le même ratio il faudrait plus de 3000 places de parking à l'hôpital de Valence qui n'en dispose que de 915. Ce parking est surréaliste, il mange des terres inutilement.

La suppression de la ZAC crée un déficit de construction d'environ 150 logements qui reposait pour une partie sur des acteurs publics. Renvoyer la création de logements sur la réhabilitation du centre ville fait reposer cette mission d'intérêt général sur des acteurs privés. Rien ne prouve qu'il en ait les moyens et la volonté. Ce transfert est illusoire. Par ailleurs elle justifie le transfert de logement vers le centre-ville pour réduire l'artificialisation des sols en s'appuyant sur la loi climat et résilience mais ne veut pas se l'appliquer quand il s'agit de rénover l'hôpital en centre ville.

A propos de l'eau.

L'alimentation en eau de l'hôpital actuel a nécessité d'importants travaux (réalisés par la commune) sur plusieurs années, cela afin de garantir qu'en cas de coupure sur le réseau principal (source de Rays), un second réseau (captage du pont des chaînes) puisse prendre le relais. Ce « maillage » est indispensable, voire même obligatoire, à la sécurité d'approvisionnement de l'hôpital en eau. Rien dans le projet sur Chanqueyras n'est évoqué à ce sujet. S'il fallait réaliser de tel travaux, la charge pour la commune risquerait de dépasser ses capacités d'investissement ou gréverait d'autres projets (notamment la résorption des fuites d'eau dans le réseau).

Sur le coût de l'opération :

le coût de l'opération de transformation de la ZAC est très important et repose en grande partie sur la commune de Die qui offre 600 000€ de subvention pour un projet qui ne relève pas de sa compétence en plus des 1,9m€ déjà réalisé et payé par les habitants de la ville de Die.

Pour quelle raison est-ce à la ville de Die et à ses habitants de supporter les charges d'un investissement pour un service public qui touche un bassin de population bien plus large (Diois, Vercors, vallée de la Drôme).

Par ailleurs toutes les réalisations externes au projet de nouvel hôpital, citées ou pas dans le document : pistes cyclables, cheminement piétons, réseaux d'eau, protection de sources, etc. ne sont pas chiffrés et paraissent hors d'atteintes d'un budget comme celui de la ville de Die. Les besoins locaux sont énormes : réhabilitation de l'école, isolation des bâtiments municipaux, rénovation de la voirie, adaptation au changement climatique, etc.

Aucun élément n'est apporté sur le projet de nouvel hôpital, sur le coût de l'investissement et les engagements financiers de l'ARS, de l'Etat. Si on se réfère aux déclarations relatées dans la presse (12m€ +4m€, soit 16m€), on est loin d'un budget consolidé pour reconstruire un hôpital (80m€ à Aubenas, 70m€ à Privas)

A propos de la participation des habitants de Die.

Dans la chronologie des rencontres présentée en annexe, on peut constater que les acteurs publics ont réalisé un nombre de rencontres importantes, pris des décisions, modifier le projet et le lieu mais que les habitants du diois n'ont eu que quelques rares occasions pour prendre connaissance du projet. Les habitants n'ont pas eu les éléments pour décider et choisir en conscience sur cette modification. Le collectif de défense de l'hôpital de Die, par exemple, avait rencontré la nouvelle municipalité en 2021 et n'a jamais été convié à une réunion de concertation sur ce projet. Une pétition en ligne datant de 2021 demandant la rénovation de l'hôpital a récolté 8721 signatures.



From: [REDACTED]
Sent: Thu, 20 Nov 2025 10:04:45 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras - Die - Participation du Public par Voie
Électronique

Bonjour,

Vu le dossier de la ville de Die, et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi, je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras projet d'envergure qui n'est pas intégré au PLUi.

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 19 Nov 2025 18:32:11 +0100
To: PPVE
Subject: Tr: observation projet ZAC Chanqueyras-Die-participation du public par voie électronique
Attachments: IMG_20251020_111912.jpg

En complément la PJ que je souhaitais vous transmettre.

[REDACTED]
Envoyé depuis mon mobile

De : [REDACTED]
À : ppve.modif.zac@mairie-die.fr
Envoyé: 19 nov. 2025 18:30
Sujet : observation projet ZAC Chanqueyras-Die-participation du public par voie électronique

Bonjour,

Voici mes observations concernant le futur projet:

1/ je suis globalement défavorable à l'implantation du nouvel hôpital sur le site de Chanqueyras pour les raisons suivantes :
-site enclavé et situé en sortie de ville
-voies et réseaux inadaptés
-nuisances sonores multiples : durée et importance des travaux, passage de véhicules trop important (salariés, logistique, visiteurs, ambulances, taxis, pompiers) et helistation.

2/je suis locataire de la résidence HLM Cybèle (Bailleur DAH). C'est juste à côté de cet immeuble que serait construit le futur hôpital, le parking, la double voie...et de l'autre côté de mon immeuble (où donnent la plupart des fenêtres de nos 9 logements), vous comptez construire pas moins de 5 bâtiments, dont un COLLÉ à notre immeuble à pas moins de trois mètres (voir photo PJ). Par ailleurs, juste à côté se trouve l'autre résidence (20 logements environ, bailleur DAH), qui serait alors soumise au même traitement. Dans ces deux ensembles, résident environ 50 personnes dont presque une vingtaine d'enfants.

Je considère que nous sommes pris "en étau" entre un hôpital avec helistation et 5 immeubles sans aucune considération pour notre cadre de vie. Peut-être, en raison du fait , que nous sommes seulement de simples locataires HLM et n'avons pas de poids dans votre projet. Notre cadre de vie va être totalement dénaturé et bétonisé, créant un véritable îlot de chaleur et une zone à forte nuisances sonores.

2/ je ne comprends pas pourquoi vous avez , dans le projet élaboré par Citadia, programmé de faire le parc sur le terrain à l'opposé près de quelques maisons de propriétaires. Le terrain est beaucoup plus grand et donc plus adapté à recevoir des logements sans nuire directement aux maisons (qui ont vue sur Justin).

Si l'Hôpital se construit, il serait plus juste que le parc soit construit en face de nos logements HLM. Nous, les 50 locataires environ, subirons déjà les nuisances de l'hôpital. Ne serait-ce pas une juste répartition des futures nuisances que de pouvoir bénéficier d'un parc devant chez nous? Les habitations construites sur l'autre terrain n'apporterait des nuisances qu'à environ 6 maisons, soit 3 fois moins de personnes concernées.

J'espère que mes observations ne sont pas vaines. Elles sont partagées par la plupart de mes voisins.



Envoyé depuis mon mobile

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 19 Nov 2025 16:55:55 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique".

Monsieur le Commissaire Enquêteur

La longue liste des recommandations dressées par l'autorité environnementale sur les sources, les eaux pluviales, les risques naturels, la mobilité, les nuisances sonores, le paysage... demandant de démontrer, compléter, intégrer, actualiser et revoir à la hausse les niveaux d'enjeu de cette modification n'ont pas été pris en compte. La modification de cette ZAC et la construction de l'hôpital dans cette zone empêchera par les nuisances occasionnées la création de nouveaux logements.

La modification de cette ZAC uniquement pour permettre la construction de l'hôpital est contraire au recommandation pour ce type de construction : terrain plat, proximité de l'héliport existant

Je m'oppose donc, pour toutes ces raisons, à toute modification du règlement de cette ZAC



From: [REDACTED]
Sent: Thu, 20 Nov 2025 16:57:15 +0100
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Électronique"

Bonjour

Habitant à Die sur la colline de Plas en Nord-Ouest de la commune, [REDACTED]

Vu le dossier de la ville de Die et à la lecture des avis de l'Autorité Régionale Environnementale du 30 septembre 2025 sur la modification de la ZAC et du 14 octobre 2025 sur le PLUi,

je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras au profit d'une implantation hospitalière en milieu résidentiel , projet d'envergure qui en plus n'est pas intégré au PLUi futur, souhaité par ces même personnes.

Appuyer des avis de l'Autorité Régionale Environnementale, je vous présente mes avis sur les points fondamentaux basés sur du bon sens général.

Les résidus, tant volatiles que résiduels, d'une telle construction ou d'une telle activité en amont de la commune vont constituer une pollution permanente.

Trop proche de la Drôme, les eaux de pluies non propres sur les parkings et les voiries viendront à déborder en ruisselant jusqu'à la rivière, polluant ainsi les berges de la ville, à rappeler que toute la surface allouée est rendue imperméable.

De plus, **Si problèmes techniques d'évacuations d'eaux usées, cela contaminera tous les réseaux traversant la ville ; le pire étant un rejet jusqu'à la Drôme inaccessible jusqu'à l'autre de la ville.**

En contrepartie, **un quartier résidentiel ne présente aucun risque majeur de pollution** devant faire intervenir certaines procédures d'urgences si Hôpital ou autres structures spéciales.

Alors que le projet de l'Hôpital à Chamarge peut inclure une protection aux risques, voire un pré recyclage des eaux contaminées internes et incorporer sur la surface exploitée (parking plats, Zones d'infiltrations,...) ; non sans précision que la parcelle de Chamarge est situé proche de la station d'épuration en aval de la commune par rapport à la rivière avec un accès de pilotage d'urgence idéalement placés (Route / Air).

Il n'est pas sans soulever la problématique de l'eau potable, alimentée par des sources d'eau il faut pour une telle exploitation, un réseau interne de possedant controls et traitements supplémentaires. Une solution de recyclage d'eaux usées pourra être envisagée si Hôpital à Chamarges proche de la station d'épuration, impossible à Chanqueyras.

Sans préciser que sans une déviation de la ville, les mouvements routiers occasionné par la construction et l'activité d'un hôpital en accès opposés à leur ravitaillement vont créer une circulation plus dense et une pollution sonore et odorante permanente, sans rappeler les passages de l'hélicoptère(jusqu'à 20 fois / semaine). je fut voisin d'une hélistation provisoire pendant 15 ans à Plas.

Un quartier résidentiel à faible hauteur au milieu d'un quartier résidentiel de faible hauteur, il n'y a rien de plus logique !!

Avec une clientèle proche, de nouveaux commerces en bordures de route pourront naître (Boulangerie, légume) évitant la traversée pour certains.

Une quantité de logements multigénérationnelles pourront développer les échanges sociaux et confortera un transport en commun pour joindre le centre ou l'ouest de Die. L'Hôpital à l'Ouest pérenniser une ligne de transport traversante de la commune ; sans évoquer un développement jusqu'au col du Rousset (toutes saisons) pour proposer une convalescence kinélogique ou un rapprochement à la nature. A Chanqueyras ? Impossible !

Et un Hôpital doit pouvoir répondre à des normes évolutives pour pouvoir s'agrandir ou se modifier ; Coincé dans un quartier inaccessible c'est impossible !!! c'est le vouer à devenir un simple poste d'urgentiste !

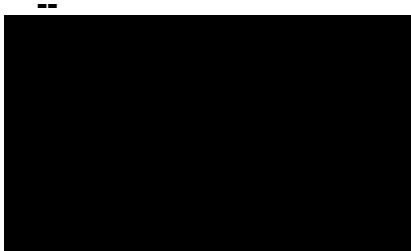
Et que dire des habitants actuels de Chanqueyras et des Acacias !

Les nuisances sonores ou sonores, la tranquillité laissant place aux détritus ou cris des piétons passants ou des véhicules perdus ? sans compter la dévalorisation de leur habitat chèrement obtenu ?

Non à des gros blocs de béton à Chanqueyras !

Oui à un quartier résidentiel !!!

--



From: [REDACTED]
Sent: Wed, 19 Nov 2025 20:22:55 +0000
To: PPVE
Subject: "Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie Electronique"

Bonjour,

Voici ma participation à la consultation publique concernant la modification de ZAC de Chanqueyras.
Cordialement

[REDACTED]

De manière brève et succincte, je suis tout à fait opposée à la modification de la ZAC de Chanqueyras en vue d'y construire de nouvelles infrastructures pour abriter le centre hospitalier ainsi que l'EHPAD du Diois.

Je vais répéter les arguments maintes fois martelés, développés, expliqués mais sans apparemment recevoir d'écho approprié (et ce depuis 2021).

Il me semble insensé de vouloir installer le nouvel hôpital au coeur d'un quartier résidentiel, sachant qu'un accès pour l'hélicoptère sera inclus dans ce projet. Les survols d'hélicoptère constituent une menace désastreuse pour la tranquillité des habitant.es, ainsi que des résident.es de l'EHPAD.

Installer l'hôpital à l'est de la ville est absolument déraisonnable au regard des problèmes de circulation, particulièrement en période estivale. Cela entraînera à la fois une nuisance et une pollution supplémentaires (devoir traverser la ville d'ouest en est pour les salarié.es, nombreux.ses, qui viennent du bas de la vallée) ainsi qu'une perte de chance pour les patient.es nécessitant une évacuation sanitaire par ambulance vers le bas de la vallée.

De plus, et encore plus grave, cette localisation entraînera des surcoûts exorbitants pour la collectivité afin d'aménager les voies d'accès mais également la gestion des eaux usées (sans compter le coût du terrain).

Je ne vais donc pas détailler plus avant les raisons qui font que le choix d'implanter l'hôpital à Chanqueyras est non seulement déraisonnable mais en plus très probablement voué à l'échec.

L'entêtement incompréhensible de l'actuelle mairie à vouloir imposer l'implantation du centre hospitalier dans un emplacement inapproprié va laisser de lourdes dettes pour notre municipalité et risque de faire perdre la possibilité de construction d'un nouvel hôpital.

From: [REDACTED]
Sent: Wed, 19 Nov 2025 20:03:15 +0100
To: PPVE
Subject: Observations projet ZAC Chanqueyras – Die – Participation du Public par Voie
Électronique
Attachments: Participation - ZAC Chanqueyras.pdf

Die le 19/11/2025

[REDACTED]

Objet :

Observations relatives à la modification n°1 de la ZAC Chanqueyras – PPVE

Madame, Monsieur,

Après analyse des documents mis à disposition dans le cadre de la participation du public relative à la modification n°1 de la ZAC Chanqueyras, et notamment le dernier avis de la MRAe (30 septembre 2025) ainsi que des réponses des cabinets Citadia/Iris (octobre 2025), mandatés par la Ville de Die, je souhaite formuler quelques observations, que j'espère constructives.

Cette consultation porte sur l'adaptation du projet de ZAC afin de permettre, notamment, l'implantation du futur Centre hospitalier du Diois, de son EHPAD et de l'hélistation.

Mes remarques n'ont donc pas pour objet de remettre en cause la nécessité du projet hospitalier, qui constitue un enjeu public majeur, mais de veiller à ce que les choix d'aménagement reposent sur une démonstration complète, rigoureuse et objectivée, conforme aux exigences réglementaires applicables à un projet d'intérêt territorial.

Les observations présentées en **pièce jointe** (*voir document PDF*) ont pour finalité de contribuer à la solidité, à la transparence et à la sécurisation de la décision publique, sur la base d'éléments vérifiables et argumentés.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Projet modification ZAC Chanqueyras – Die

Participation du Public par Voie Électronique

Observations

Remarques et observations basées, notamment, sur le Mémoire en réponse de la mairie de Die (octobre 2025), ainsi que sur les deux derniers avis de la MRAe ¹ : celui du 30 septembre 2025 relatif à la ZAC de Chanqueyras et celui du 14 octobre 2025 relatif au PLUi du Pays Diois.
--

A) Évaluation des alternatives et justification des choix au regard des objectifs environnementaux et territoriaux

L'examen des documents fournis met en évidence que l'analyse des alternatives ne permet pas, en l'état, de démontrer de manière pleinement objective et équilibrée la pertinence du choix du site de Chanqueyras au regard des objectifs environnementaux.

Les éléments présentés apparaissent incomplets, parfois sélectifs, et reposent sur des justifications partielles, ce qui limite la robustesse de l'évaluation.

1. Analyse urbaine et foncière insuffisamment exploitée

L'analyse du site de Chamarges ne mobilise pas l'ensemble des critères requis pour instruire un projet hospitalier **d'intérêt territorial**, alors même que les principes du Code de l'Urbanisme, de la doctrine nationale ZAN² et de la séquence ERC¹ exigent une évaluation multicritère, comparative et objectivée.

¹ MRAe : Mission Régionale d'Autorité environnementale

Ainsi, le secteur de Chamarges est immédiatement bordé par des espaces déjà urbanisés (ZAC Chamarges Nord et Sud), ce qui relativise son classement comme zone strictement agricole et pourrait **caractériser un contexte de frange urbaine**.

En urbanisme opérationnel, ce positionnement constitue un levier de compatibilité fonctionnelle, de mutualisation des réseaux et infrastructures, de cohérence de développement urbain et de réduction de l'artificialisation additionnelle. La proximité directe de volumes bâtis récents (ZA² de Chamarges Nord et Sud) implique également un impact paysager moindre que s'il s'agissait d'un secteur isolé ou naturel, ce qui n'est ni mesuré ni cartographié, notamment au regard des enjeux de covisibilité.

2. Interprétation partielle des contraintes réglementaires

La qualification SPR³ est mobilisée de manière restrictive, alors que :

- le périmètre concerné se situe en frange externe du SPR, formant l'un de ses angles et faisant directement face à la zone d'activités de Chamarges, actuellement en extension. À ce titre, le terrain acquis par le centre hospitalier — incluant l'hélistation existante — ne représente qu'une portion marginale du périmètre protégé, tant en surface qu'en termes d'enjeux patrimoniaux effectifs.
- l'impact paysager reste à démontrer et pourrait s'inscrire dans une continuité urbaine existante,
- aucune analyse de compatibilité paysagère (volumétrie, co-visibilité, ligne de crête) n'est produite.

Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est présenté comme une contrainte bloquante, alors que **le cadre législatif prévoit des dérogations pour équipements publics essentiels**, incluant les établissements hospitaliers, sous réserve :

- d'une démonstration argumentée,
- d'un bilan environnemental comparé,
- d'une justification au bénéfice de l'intérêt général (confortée par le droit positif et la jurisprudence en matière d'équipements de santé).

À ce stade, aucune analyse dérogatoire ou comparative n'est documentée.

² ZAN : Zéro Artificialisation Nette. L'objectif ZAN consiste à limiter toute extension de l'artificialisation d'ici 2050.

¹ ERC : "Éviter - Réduire -Compenser". La séquence ERC a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

² ZA de Chamarges. Les terrains de cette Zone Artisanale, située sur la commune de Die, sont propriété de la Communauté des Communes du Diois. Ils constituent dans le PLU (actuel) l'extension de l'emprise à vocation de zone économique sise à l'ouest de la commune de Die.

³ SPR : Site Patrimonial Remarquable. La parcelle achetée par le Centre Hospitalier est située en toute extrémité de cette SPR dite « paysagère » (le terrain forme l'un des angles extérieurs de la SPR, celle-ci s'arrêtant précisément au rond-point de Chamarges).

3. Traitement incomplet de la séquence ERC et des compensations

- Les fonciers compensatoires potentiels proposés par le CHD¹ (notamment les terrains des Fondeaux) **ne sont pas intégrés dans l'analyse**, alors qu'ils constituent un paramètre essentiel de faisabilité réglementaire.
- Aucune expertise agronomique n'est fournie concernant la qualité des terres proposées en compensation, **malgré une vocation maraîchère reconnue**, ce qui interroge la conformité de la séquence ERC et le principe d'équivalence fonctionnelle.

Ces omissions, interprétations partielles et absences d'analyses démonstratives conduisent à **une évaluation incomplète du site de Chamarges**, empêchant de disposer d'un diagnostic foncier, urbain, environnemental et réglementaire pleinement objectivé, condition indispensable à la comparabilité et à la sécurisation juridique du choix d'implantation.

4. Analyse des impacts à Chanqueyras potentiellement minimisée

L'argument selon lequel ce site serait « déjà viabilisé » ne peut être retenu pour un hôpital : réseaux, accès, gabarits et infrastructures n'ont pas été conçus pour des exigences hospitalières.

De plus, les inventaires écologiques réalisés sur le site de Chanqueyras ne couvrent pas un cycle pluri-saisonnier complet, ce qui limite leur valeur (ce point sera développé plus bas).

5. Justification réglementaire partielle

La mobilisation de la Loi Montagne² et du ZAN n'intègre pas les marges de flexibilité prévues pour les projets d'intérêts publics. Aucune démonstration ne prouve que Chanqueyras réduirait réellement l'artificialisation, sachant que - de surcroît - le site est initialement destiné à l'habitat précisément pour limiter le mitage de la campagne Dioise et l'étalement urbain.

6. Comparaison écologique déséquilibrée

La comparaison traite plus en détail les contraintes de Chamarges que celles de Chanqueyras, alors que les données écologiques du second sont encore incomplètes. Par ailleurs, Chamarges constitue un secteur sans habitat d'importance à proximité immédiate, limitant l'exposition des populations, contrairement à Chanqueyras, secteur résidentiel susceptible d'être impacté notamment par une hélistation.

¹ CHD : Centre Hospitalier du Diois

² La loi Montagne crée un cadre législatif de gestion intégrée et transversale des territoires de montagne. Elle vise à trouver un équilibre entre le développement et la protection de la montagne et maîtriser l'urbanisation des zones de montagne.

7. Insuffisance de la comparaison intersites et rappel des positions institutionnelles

Les exigences méthodologiques rappelées par l’Autorité environnementale, ainsi que par plusieurs avis juridiques convergents, imposent que l’étude d’impact comporte une analyse comparative robuste des solutions de substitution.

Cette analyse doit reposer sur des critères objectivés (fonctionnalité, accessibilité, impact environnemental, risques, compatibilité urbanistique) et non sur une simple déclinaison de variantes internes à un site unique.

Or, les éléments consultés montrent que la comparaison intersites n’intègre ni de manière complète ni de façon vérifiable les options initialement étudiées.

Le site de Chamarges, notamment, apparaît insuffisamment mobilisé alors même que ses qualités fonctionnelles et opérationnelles avaient été qualifiées de favorables dans plusieurs documents datés de 2020 et 2021, notamment par la direction hospitalière elle-même.

Il est utile, en complément, de rappeler la position initiale de l’État. Le 7 décembre 2017, une réunion de cadrage intitulée « Réunion au sujet des terrains pour le nouvel hôpital de Die » s’est tenue sous l’égide du sous-préfet de Die, M. Patrice Bouzillard, réunissant l’ensemble des parties prenantes : direction du CHD, DDT, maire de Die, représentants de la Communauté de communes du Diois (présidence, vice-présidence, direction, service aménagement).

Cette rencontre visait explicitement à examiner les différentes options foncières disponibles et à identifier la plus pertinente pour accueillir un nouvel hôpital.

Le compte-rendu indique que « l’intérêt général paraissant évident, le projet ne devrait pas soulever de difficultés », attestant qu’à ce stade, aucune contrainte majeure n’était identifiée quant à la faisabilité du projet, y compris pour les sites alors considérés comme les plus opérationnels.

La non-prise en compte de ces données historiques et techniques antérieures réduit l’exhaustivité et la traçabilité décisionnelle de l’analyse multicritère attendue pour **un projet hospitalier susceptible de structurer le territoire pour plusieurs décennies**.

8. Absence de SCOT¹ et limites de cohérence territoriale

On peut également observer que le territoire ne dispose pas, à ce jour, d’un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé, alors même qu’un tel document constitue habituellement le cadre stratégique de référence pour l’implantation d’équipements publics majeurs, en particulier d’un établissement hospitalier.

¹ SCOT : le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d’urbanisme qui, à l’échelle d’un territoire, de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal par ex.), détermine l’organisation spatiale et les grandes orientations de développement d’un territoire.

L’absence de SCOT complique l’appréciation de la cohérence territoriale du projet, en limitant la capacité à analyser de manière structurée :

- la pertinence de la localisation au regard des dynamiques urbaines et intercommunales,
- l’accessibilité multimodale et la hiérarchisation des réseaux de déplacement,
- l’articulation avec les polarités existantes et futures,
- ainsi que l’adéquation du projet aux évolutions démographiques, sanitaires et médico-sociales à moyen et long terme (horizon 10–20 ans).

Cet angle mort, en matière de planification, renforce l’importance d’une démonstration particulièrement rigoureuse pour justifier la localisation retenue.

9. Vision urbanistique non consolidée

Il est par ailleurs observé que la procédure actuelle de modification de la ZAC de Chanqueyras intervient dans un calendrier institutionnel marqué par une simultanéité avec l’enquête publique relative au PLUi du Pays Diois, sans articulation explicite entre les deux documents d’urbanisme.

Cette absence de coordination est également soulignée dans l’avis de l’Autorité environnementale du 14 octobre 2025 concernant le PLUi, qui indique que le projet hospitalier, de nature structurante, n’y est pas intégré malgré sa portée opérationnelle et ses incidences spatiales prévisionnelles.

Cette absence d’articulation documentaire et procédurale entre les deux démarches de planification témoigne d’une absence de vision urbanistique consolidée à l’échelle communale et intercommunale, alors même que la logique d’aménagement devrait s’inscrire dans un dispositif hiérarchisé incluant SCOT, PLUi, OAP et modification de ZAC.

▪ Conclusion sur les alternatives examinées et justification du site retenu au regard des objectifs environnementaux

L’ensemble des éléments examinés conduit à constater que l’évaluation des alternatives présentée dans le dossier ne satisfait pas, en l’état, aux exigences méthodologiques attendues pour un projet hospitalier d’intérêt général.

Les critères mobilisés demeurent incomplets, hétérogènes ou insuffisamment explicités, empêchant d’établir une démonstration solide et objectivée en faveur du site de Chanqueyras.

Plusieurs constats majeurs s’imposent :

- les justifications environnementales avancées restent partielles, fondées sur des inventaires écologiques incomplets, une analyse paysagère lacunaire et une absence de traitement abouti de la séquence ERC, notamment concernant les solutions compensatoires ;

- les contraintes réglementaires sont interprétées de manière sélective, sans prise en compte des marges de flexibilité propres aux équipements publics essentiels ni de l'effet de frange urbaine caractérisant certains secteurs comme Chamarges ;
- la comparaison intersites n'est ni exhaustive ni traçable, et ne reprend pas les éléments issus des analyses opérationnelles et institutionnelles antérieures, pourtant favorables au site de Chamarges et initialement retenu comme option pertinente par les services de l'État lors de la réunion de cadrage du 7 décembre 2017.

De plus, l'**absence de SCOT** pour le territoire et le **défaut d'articulation entre PLUi et modification de la ZAC** créent un contexte de planification insuffisamment structuré, qui impose une exigence accrue de justification territoriale, non satisfaite dans le dossier actuel.

Sans cadre stratégique hiérarchisé, l'évaluation comparative devrait démontrer avec une rigueur renforcée la pertinence du choix d'implantation, tant au regard des dynamiques urbaines que de la cohérence intercommunale.

Cette démonstration n'est pas apportée.

Au regard de ces constats :

- l'affirmation selon laquelle Chanqueyras constituerait le site « le moins impactant » ne peut être considérée comme démontrée ;
- la comparaison environnementale et urbanistique demeure inaboutie, faute d'intégrer symétriquement les avantages et contraintes des sites en présence ;
- la justification du choix du site n'atteint pas le niveau d'objectivation requis, ni pour la sécurité juridique du projet, ni au regard des pratiques attendues en matière d'aménagement durable, de sobriété foncière et de planification territoriale.

Les alternatives n'ont pas été évaluées de manière suffisamment complète, argumentée et comparable pour constituer une base décisionnelle robuste.

L'ensemble des éléments réunis indique que la démonstration attendue – visant à établir de façon incontestable la supériorité environnementale, foncière et territoriale du site de Chanqueyras – demeure à ce stade incomplète et scientifiquement fragile.

Une analyse complémentaire, élargie et totalement objectivée des scénarios, apparaît nécessaire pour sécuriser le choix d'implantation et garantir sa conformité aux objectifs environnementaux, réglementaires et territoriaux en vigueur.

L'analyse fournie reste partielle : critères non explicités, compensations non intégrées, contraintes sous-examinées, viabilisation surestimée, inventaires incomplets.

En l'état, l'affirmation selon laquelle Chanqueyras serait « le moins impactant » n'est pas démontrée.

B) Consommation d'espaces

La réponse apportée ne satisfait pas pleinement les attentes de la MRAe concernant la justification des besoins en logements, la maîtrise de l'urbanisation et l'évaluation précise de la consommation foncière.

1. Absence d'indicateurs objectivés sur les besoins en logements

Les éléments fournis rappellent les densités du PLUi¹ sans apporter :

- aucun chiffrage actualisé des besoins (par typologie, par statut, par niveau de prix) ;
- aucune projection démographique argumentée² ;
- aucune analyse de la vacance structurelle ou conjoncturelle.

Sans ces données, la cohérence entre offre hors ZAC, réduction du programme (de 270 à 95 / 100) et besoins territoriaux ne peut être vérifiée.

Le raisonnement avancé repose davantage sur un vœu (principe général) de densification que sur une évaluation objectivée des besoins.

2. Analyse insuffisante des alternatives à l'artificialisation

La réponse ne détaille pas :

- la part de logements pouvant être produits via réhabilitation,
- le potentiel des dents creuses,
- la capacité réelle des secteurs mentionnés (Chargière, Pluviane, Vaux, Aurouses...) à absorber, en volume et en typologie, les logements initialement prévus à Chanqueyras.

Des "potentialités foncières" sont évoquées, mais sans inventaire ni capacité opérationnelle, ce qui limite la crédibilité de la démonstration.

¹ PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il s'agit d'un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI : établissement public de coopération intercommunale - en l'occurrence : la Communauté de communes du Pays Diois) qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

² L'Autorité environnementale a également relevé que les estimations des besoins en logements sur le territoire n'étaient pas actualisées ni corrélées aux dynamiques démographiques, socio-économiques et touristiques. Dans ce contexte, la suppression potentielle d'environ 150 logements initialement programmés sur la ZAC de Chanqueyras n'est pas compensée par une analyse de report ni par une planification alternative, en contradiction avec les bonnes pratiques de programmation foncière et habitat à horizon 10-15 ans.

3. Apport réel de l'OPAH¹ potentiellement surestimé

La réponse reprend les objectifs de l'OPAH mais sans en mesurer l'impact réel sur l'offre :

- Sur les 120 logements concernés, seuls 40 sont susceptibles d'être remis en location.
- Le texte ne précise pas combien de ces unités sont déjà des logements locatifs, ce qui pourrait réduire encore l'apport net.
- Les éléments n'analysent ni les typologies créées, ni leur adéquation aux besoins, ni leur coût d'accès.

En l'état, l'OPAH ne peut être considérée comme un levier significatif de production nouvelle, mais plutôt comme une action qualitative sur l'existant. L'omission de cette nuance entretient une surestimation des capacités de renouvellement urbain.

4. Approche lacunaire de la maîtrise de l'étalement urbain

La cohérence entre principes affichés et volume à produire n'est pas démontrée, et aucune analyse de compatibilité technique ou juridique n'est fournie. Bien que le discours municipal valorise la densification et l'investissement prioritaire dans l'enveloppe urbaine, il manque :

- une mise en cohérence quantitative entre ces principes et le volume total de logements attendus ;
- une analyse de compatibilité avec les ressources locales (réseaux, accessibilités, coûts de viabilisation) ;
- une évaluation des contraintes juridiques et techniques propres aux OAP² citées.

Le renvoi global au PLUi ne remplace pas une démonstration propre au projet, comme l'exigeait pourtant la MRAe.

De plus, au regard du dossier PLUi, il est relevé que les OAP sectorielles (dont celle de Chanqueyras) ne comportent pas de schéma d'aménagement détaillé ni de plan-masse, alors même que ces documents constituent normalement les supports de traduction opérationnelle de la cohérence urbanistique. Cette insuffisance, apparaît comme non-conforme aux attendus du code de l'urbanisme, elle limite la capacité d'analyse sur la faisabilité effective et sur l'intégration paysagère, architecturale et fonctionnelle des équipements projetés.

¹ OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

² OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation. Au sein du PLUi, les OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement.

5. Réduction du programme de logements insuffisamment justifiée

La diminution de 270 à 95–100 logements est présentée comme permettant de “maintenir un équilibre”, mais :

- aucun indicateur de marché (prix, taux de tension, taux de mobilité, vacance) n'est mobilisé ;
- aucune analyse du risque de sous-production n'est proposée ;
- aucune simulation d'impact sur les trajectoires ZAN n'est fournie.

La réponse apparaît donc davantage affirmative que démontrée. La justification repose sur un équilibre annoncé, mais non démontré (absence de données marché, analyse du risque de sous-production, ou simulation ZAN).

▪ Conclusion sur la consommation d'espaces

La réponse, bien qu'inscrite dans les principes du PLUi et de la sobriété foncière, reste insuffisamment étayée.

Les lacunes identifiées (absence de données actualisées, analyse incomplète des solutions alternatives, faible évaluation de l'impact réel de l'OPAH, manque de chiffrage des capacités foncières hors ZAC) fragilisent la crédibilité des projections de consommation d'espace et des choix d'aménagement.

L'ensemble donne l'image d'une orientation générale cohérente, **mais techniquement peu démontrée**, fondée davantage sur **des intentions** que sur une analyse territorialisée et quantifiée de la demande en logements et des capacités réelles du tissu urbain existant.

La stratégie apparaît cohérente sur le plan déclaratif, mais insuffisamment démontrée sur le plan méthodologique.

C) Biodiversité et espaces naturels

Les réponses reposent principalement sur le Volet Naturel de l'Étude d'Impact (VNEI) mais ne démontrent pas une prise en compte complète des recommandations de la MRAe.

1. Représentativité temporelle et spatiale insuffisante

Bien que de nouveaux inventaires ont été réalisés, leur fenêtre d'acquisition (avril–juin 2025) demeure trop restreinte pour constituer un état initial robuste couvrant l'ensemble des cycles biologiques (reproduction, migration, dispersion, hibernation).

L'absence de prospection hivernale, migratoire, nocturne spécialisée étendue et estivale, ainsi que l'absence d'investigations dans certains secteurs sensibles (dont le boisement du versant Est), limite la crédibilité des conclusions tirées.

Dans ces conditions, affirmer que les enjeux sont « globalement faibles » relève davantage d'une interprétation que d'une preuve écologique objectivée.

2. Risque de sous-évaluation des enjeux

La qualification des enjeux comme « faibles » repose sur des données dont la complétude et l'intensité d'échantillonnage ne sont pas démontrées. Les fonctionnalités écologiques (corridors, continuités nocturnes, effets cumulés) sont insuffisamment analysées.

Par exemple : absence d'analyse des effets cumulés entre artificialisation, éclairage, imperméabilisation, fréquentation humaine et plateforme hélicoptère.

3. Séquence ERC insuffisamment démontrée

Les mesures proposées relèvent majoritairement d'un registre déclaratif et ne sont ni quantifiées, ni assorties d'indicateurs de performance, ce qui empêche d'assurer leur efficacité réelle.

Aucune mesure de compensation n'est étudiée alors même que le dossier reconnaît des impacts résiduels sur plusieurs taxons¹ et un habitat. Or, la logique ERC impose que l'absence

¹ Taxon : en biologie, taxon est synonyme de groupe. Le terme revient à plusieurs reprises dans le "Mémoire en réponse" de la mairie de Die.

Un taxon /tak.sɔ/ est une entité conceptuelle qui regroupe tous les organismes vivants possédant en commun certains caractères taxinomiques ou diagnostiques bien définis.

de compensation ne peut être justifiée qu'après démonstration de l'absence d'impact significatif, ce qui n'est pas documenté.

Par ailleurs, les effets induits par la plateforme hélicoptère (acoustiques, aérodynamiques, atmosphériques, scénarios fréquentiels) ne sont ni modélisés ni intégrés dans l'analyse, alors qu'ils sont potentiellement structurants pour l'avifaune et les chiroptères — groupes particulièrement sensibles au dérangement aérien.

■ Conclusion sur la biodiversité et les espaces naturels

En l'état, la réponse repose davantage sur l'existence formelle du VNEI que sur une démonstration scientifique solide de sa capacité à caractériser l'ensemble des enjeux écologiques et des impacts.

L'absence de représentativité pluri-saisonnière, l'incomplétude spatiale, la sous-valorisation potentielle des enjeux et le défaut de justification des mesures ERC constituent des points de fragilité majeurs susceptibles d'entraîner une sous-évaluation des incidences résiduelles, en contradiction avec les attentes de la MRAe et les exigences du Code de l'environnement.

La démonstration écologique reste incomplète et pourrait conduire à une sous-évaluation des incidences résiduelles.

Le taxon est au sens général un ensemble d'êtres vivants partageant certaines caractéristiques à partir desquelles est établie leur classification. Il est toujours défini par son nom scientifique et correspond à une unité de classification scientifique de la faune ou de la flore (sous-espèce, espèce, genre, famille, etc).

D) Ressource en eau potable

La réponse reste partielle et ne satisfait pas entièrement aux attentes de la MRAe, particulièrement dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau et compte tenu de la nature stratégique du programme envisagé (Centre hospitalier, EHPAD¹, hélistation — usagers vulnérables, continuité de service obligatoire, consommation irréductible).

1. Réponse centrée sur les bâtiments, non sur la ressource

La réponse se limite à la conformité des futurs bâtiments à la RE 2020, alors que cette réglementation traite essentiellement de performance énergétique, et seulement de façon marginale et **non prescriptive de l'efficacité hydrique**.

Cela ne constitue ni une démonstration quantitative, ni une garantie opérationnelle sur la capacité de la ressource à long terme.

Aucun élément ne précise :

- les volumes d'eau projetés par type d'usage (soins, blanchisserie, restauration, hélistation, irrigation, EHPAD, logements),
 - les hypothèses de fréquentation,
 - les scénarios de tension hydrologique extrême,
 - les mesures alternatives en situation de crise.
-

2. Absence d'analyse spécifique des usages hospitaliers

Les calculs conclusifs sont annoncés comme conduisant à une augmentation « très faible », mais aucune méthodologie ni hypothèse de calcul n'est rappelée, et la comparaison est faite à l'échelle communale, **ce qui dilue mécaniquement toute augmentation locale significative**.

Or, un hôpital et un EHPAD génèrent des consommations incompressibles, continues et prioritaires, **incompatibles avec une lecture moyennisée**.

De plus, l'hélistation implique des besoins opérationnels ponctuels mais élevés (sécurité incendie, lavage/nettoyage de la piste, interventions d'urgence), non évoqués.

¹ EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

3. Non-prise en compte de l'évolution hydrologique

La MRAe demande explicitement d'intégrer les éléments du SAGE¹ révisé, ce qui n'apparaît pas dans la réponse.

Aucune mention n'est faite de :

- tendances hydroclimatiques locales à l'horizon 2030–2050,
- débit d'étiage critique et risque de non-continuité,
- partage de la ressource avec les autres usages prioritaires (agricole, eau potable, tourisme, industrie),
- plans de gestion en cas de restriction préfectorale.

La conclusion de « vulnérabilité faible » apparaît donc **non démontrée**.

4. Évaluation incomplète du captage du Pont des Chaînes

Si la localisation hors des périmètres rapprochés est correcte, cela n'exonère pas l'obligation d'évaluer :

- le risque cumulatif lié à l'artificialisation,
- la perméabilité fonctionnelle des sols à long terme,
- les effets croisés assainissement / infiltration / événement pluvial extrême.

La notion d'impact « non avéré » **ne peut être ni présumée ni considérée acquise** sans analyse multiscénario et multi-aléas.

▪ Conclusion sur la ressource en eau potable

La démonstration repose davantage sur des principes réglementaires généraux que sur une démonstration technique objectivée.

L'absence de données chiffrées détaillées, de scénarios de tension hydrique, d'analyse spécifique liée aux fonctions hospitalières et médico-sociales, ainsi que la non-intégration explicite des résultats du SAGE révisé, constitue un risque d'erreur d'appréciation, susceptible de fragiliser la décision publique.

¹ *SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. C'est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il décline à l'échelle d'un bassin-versant et de son cours d'eau, appelés unité hydrographique ou d'un système aquifère les grandes orientations définies par sa version départementale, le SDAGE.*

E) Assainissement

L'hypothèse selon laquelle la relocalisation du Centre Hospitalier serait **neutre** pour le système d'assainissement repose uniquement sur le raisonnement "volume équivalent", **sans considérer** :

- la nature **spécifique et potentiellement plus complexe** des effluents hospitaliers (médicamenteux, désinfectants, produits de laboratoire, radionucléides éventuels, effluents divers, soins gériatriques intensifs) ;
- l'évolution future des besoins et activités (services spécialisés, hélistation, EHPAD, potentiel accueil d'urgence élargi).

Il s'agit donc d'un **raisonnement incomplet** basé sur la seule quantité, et **non sur la qualité** des rejets, ce qui peut conduire à une **erreur d'appréciation**.

1. Neutralité supposée des effluents hospitaliers

Le raisonnement « volume équivalent » écarte les caractéristiques spécifiques des effluents hospitaliers (médicaments, produits chimiques, éventuels radionucléides).

2. Capacité de la STEP présentée de façon incomplète

La STEP¹ est dite "suffisamment dimensionnée" mais **actuellement non conforme**, avec des **déversements fréquents au milieu naturel**, y compris en l'absence du projet. La démonstration proposée utilise uniquement le critère de **capacité nominale théorique**, alors que la recommandation de l'Autorité environnementale porte sur la **garantie d'un fonctionnement sans impact, en tout temps**, y compris en **période de stress hydraulique**, ce qui n'est pas démontré.

3. Projection démographique simplifiée

Le calcul de charge additionnelle se limite à **1,9 habitant par logement × 50 logements**, ce qui fait abstraction :

- d'éventuels **surplus d'occupation transitoire** (familles, saisonniers, résidences partagées) ;
- de la **charge réelle du CHD**, qui ne peut être considérée strictement constante dans le temps ;

¹ STEP : STation d'ÉPuration.

- de possibles extensions fonctionnelles (extension de l'EHPAD, activité médicalisée accrue, plateau technique).

La méthodologie, **strictement arithmétique**, ne constitue pas une analyse prospective.

4. Report de l'analyse des effluents

La réponse considère que ce point sera traité ultérieurement dans l'étude d'impact du CHD. Cela **contredit directement** la recommandation de l'Ae¹, qui souhaite une **garantie environnementale préalable**, pour pouvoir apprécier en amont (**avant** délivrance des autorisations).

L'argument revient donc à **reporter** un élément **essentiel** plutôt qu'à y répondre.

5. Travaux non finalisés et calendrier incertain

La conformité de la STEP repose sur des travaux **en cours ou programmés**, mais **non achevés et non financés complètement** (phase 2 encore en étude).

Aucune **analyse de risque en cas de décalage** (budgétaire, technique ou calendrier) n'est fournie.

▪ Conclusion sur l'assainissement

La réponse apporte des éléments factuels utiles, mais tend à assimiler capacité théorique à absence de risque, sans démonstration rigoureuse concernant :

- la **qualité particulière** des effluents hospitaliers ;
- la **maîtrise en conditions dégradées** (pluies, crues, crises sanitaires, augmentation d'activité) ;
- la **conformité opérationnelle préalable** avant autorisation du projet.

En l'état, l'argumentation apparaît **partiellement valide**, mais **méthodologiquement incomplète**, exposant un **risque d'approximation** contraire aux exigences réglementaires **précautionnelles et anticipatoires**, particulièrement pour un projet hospitalier.

¹ Ae : Autorité environnementale.

F) Eaux pluviales

La réponse fournie s'appuie principalement sur la reconduction des principes du dossier Loi sur l'Eau de 2013 (DLE), considérés comme toujours pertinents, sans qu'une vérification actualisée ne soit clairement démontrée.

Or, plusieurs paramètres techniques et contextuels ont évolué depuis douze ans (urbanisation effective, nature des futurs équipements, intensification climatique, évolution des normes), ce qui rend insuffisante l'affirmation d'équivalence entre 2013 et 2025 sans nouvelle modélisation hydraulique et simulation de scénarios extrêmes.

1. Validité du DLE non actualisée

Aucune donnée récente ni nouvelle modélisation hydraulique n'est présentée.

La réponse mentionne que « les principes demeurent inchangés » mais ne produit ni données récentes de perméabilité, ni bilans de fonctionnement des ouvrages existants, ni modèles hydrauliques post-2020 intégrant les projections d'intensification des épisodes orageux.

L'absence de cette actualisation ne permet pas de garantir que le dimensionnement, établi sur les hypothèses de pluie de référence binennale / vingtennale, reste acceptable dans un contexte de phénomènes extrêmes plus intenses et plus fréquents.

2. Risque topographique sous-évalué

Le site, en pente, augmente les risques de ruissellement rapide et d'érosion.

Le principe d'infiltration en surface et de gestion « locale » repose sur une perméabilité annoncée comme faible et variable, ce qui constitue un risque structurel en situation de site pentu en bas de versant, exposé à des vitesses de ruissellement élevées.

Une topographie en pente tend également à augmenter les phénomènes d'érosion, de concentration rapide de flux et d'atteinte aux parcelles bâties (à l'inverse, un site horizontal comme Chamarges offre intrinsèquement un risque hydraulique moindre, sans valeur prescriptive, mais comme élément de comparaison objective).

3. Modification du programme non prise en compte

Impact du changement d'usage non suffisamment intégré.

Le DLE 2013 reposait sur l'hypothèse d'un programme à dominante résidentielle et d'activités modérées. La programmation actuelle inclut désormais un Centre Hospitalier, un EHPAD et une hélistation, soit des enjeux humains, fonctionnels et sanitaires supérieurs, une imperméabilisation renforcée, des flux logistiques complexes, et des zones techniques difficiles à végétaliser. Aucun élément ne permet d'affirmer que le coefficient global de ruissellement restera conforme au calcul historique.

4. Gestion des moustiques non démontrée

La maîtrise repose sur l'entretien, sans garantie organisationnelle.

Les mesures décrites reposent sur un entretien rigoureux et pérenne des ouvrages, alors même que la maîtrise d'ouvrage future, les responsabilités et les modalités d'exploitation ne sont pas détaillées.

Il n'est pas démontré que ces dispositifs soient préventifs par conception, plutôt que corrigés par maintenance, ce qui représente un risque accru dans un site accueillant personnes vulnérables (EHPAD, hospitalisation) et des flux d'usagers externes.

▪ Conclusion sur les eaux pluviales

La réponse présente des éléments généraux, mais ne permet pas de démontrer de manière robuste et actualisée que :

- les hypothèses du DLE 2013 restent valides dans le contexte 2025 ;
- la gestion des eaux pluviales est compatible avec les nouveaux enjeux sanitaires et climatiques ;
- les risques de ruissellement, d'accumulation d'eau, de pollution diffuse et de prolifération vectorielle sont acceptablement maîtrisés ;
- les ouvrages existants ou prévus sont dimensionnés, situés et pilotés en cohérence avec la topographie du site et la nature sensible des bâtiments projetés.

En l'état, des compléments d'expertises hydrauliques, géotechniques et sanitaires semblent nécessaires pour satisfaire pleinement les recommandations de l'Autorité environnementale.

G) Risques naturels

La réponse fournie rappelle des principes généraux (OLD¹, présence de poteaux incendie, réseau DN125), mais ne permet pas à ce stade de démontrer que le dispositif actuel, ou projeté, répond aux exigences d'un site accueillant des personnes vulnérables, des activités médicales critiques et une hélistation en toiture.

Les éléments avancés restent informatifs, mais non démonstratifs, ce qui maintient une incertitude opérationnelle.

1. Absence de données chiffrées DECI²

Aucune valeur chiffrée n'est fournie concernant le débit, la pression, le volume mobilisable, les réserves, la durée d'alimentation ou la redondance.

Sans ces données, l'adéquation réglementaire n'est pas démontrée, notamment vis-à-vis des exigences des ERP de type U et des infrastructures critiques (service 24/7, autonomie fonctionnelle, continuité de soins).

2. Réduction d'aléa non démontrée

La simple diminution de végétation locale ne modifie pas l'aléa de référence.

La baisse supposée de la vulnérabilité liée à la diminution de la végétation et à l'urbanisation reste qualitative, alors que le secteur demeure en lisière d'un boisement domanial historiquement classé en aléa très fort.

La suppression locale de végétation ne modifie pas nécessairement l'aléa de référence, ni les contraintes de lutte en situation réelle (accès, vent, propagation par brandons, toiture technique, cuves, parkings, zones logistiques).

¹ OLD : les Obligations Légales de Débroussaillage visent à réduire la quantité de combustible végétal autour des constructions, pour ralentir la propagation d'un feu et faciliter l'intervention des services de secours.

Elles ont été instaurées par la loi de 1985 relative à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt. La loi d'orientation sur la forêt de 2001 est venue en préciser le champ d'application. Les retours d'expérience menés sur tous les incendies ayant atteint des zones habitées ont mis en évidence le bien-fondé et l'efficacité de ces mesures.

Depuis la loi du 10 juillet 2023 (article 19) et le décret/arrêté du 29 mars 2024, cette obligation a été renforcée, notamment pour préciser les modalités techniques minimales des travaux. Ce nouveau cadre instaure un socle de prescriptions que les arrêtés préfectoraux doivent intégrer.

² DECI : la Défense Extérieure Contre l'Incendie est constituée des points d'eau incendie, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie des sapeurs-pompiers. Elle est une attribution de police spéciale du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale.

3. Absence d'analyse spécifique pour l'hélistation

Les risques spécifiques ne sont pas traités (carburant, incendie mécanique, ventilation, nuit).

Aucune mention n'est faite concernant les contraintes liées à une hélistation en toiture :

- présence de carburants ou fluides inflammables,
 - risque d'incendie mécanique ou thermique lors des phases de décollage/atterrissage,
 - gestion de crise en situation nocturne ou ventée,
-

4. Accessibilité opérationnelle fragile

Accès unique par le chemin de la Recluse, sans alternative, limitant la résilience en situation de crise.

Difficulté en termes d'accessibilité opérationnelle pour les services terrestres de secours. La desserte du site de Chanqueyras présente des fragilités significatives au regard des exigences applicables à un établissement recevant du public (ERP¹), en particulier un hôpital ou un EHPAD soumis à des contraintes d'intervention rapides, sécurisées et robustes.

En cas de sinistre majeur, l'arrivée des renforts mobilisables depuis l'aval de la vallée — principalement issus des unités professionnelles de Valence — constituerait l'axe principal de montée en puissance opérationnelle, en complément des moyens engagés par les forces locales de sapeurs-pompiers.

Or, sur le périmètre communal, l'accès au site depuis l'aval s'effectue exclusivement par une voie unique — le chemin de la Recluse, en contrebas du cimetière historique —, **sans itinéraire alternatif déjà existant et opérationnel** (absence de possibilité immédiate de report opérationnel sur une liaison de secours sécurisée).

Cette configuration crée un risque structurel en matière de continuité d'accès, de gestion du flux d'engins lourds, et de sécurisation des délais d'intervention, particulièrement en situation de crise (incendie, évacuation d'urgence ou événement climatique).

En l'absence d'un véritable itinéraire de contournement permettant une desserte bilatérale ou multi-accès, la résilience du site apparaît insuffisamment garantie, ce qui doit être considéré comme un facteur de vulnérabilité opérationnelle.

¹ ERP : Établissements Recevant du Public.

Les ERP dits "sensibles" sont des lieux recevant spécifiquement des publics que l'on appelle sensibles, du fait de leur âge ou de leur état de santé. Ce type d'établissements de santé (tels que les hôpitaux, cliniques et EHPAD) présente des risques accrus en cas d'incendie, notamment en raison de la présence de patients vulnérables, de produits inflammables et d'un grand nombre de locaux techniques. C'est pourquoi leur sécurité incendie est encadrée par des règles strictes et spécifiques.

5. Renforcement présenté comme hypothétique

Les solutions restent conditionnelles, sans engagement programmatique.

Il est indiqué qu'un renforcement sera envisagé si nécessaire, après des « vérifications à venir ».

Dans le cadre d'un établissement de santé, une validation en amont de la faisabilité, des coûts et des contraintes techniques est indispensable avant d'arrêter définitivement le choix du site.

En l'état, la conformité n'est **pas démontrée, mais reportée**.

▪ Conclusion sur les risques naturels

Les éléments restent incomplets et nécessitent des analyses spécifiques aux infrastructures critiques.

La réponse apporte des éléments contextuels, mais pas de démonstration technique. L'absence de données chiffrées, d'analyse spécifique aux ERP sensibles, et d'évaluation dédiée à l'hélistation ne permet pas, à ce stade, de conclure à une défense incendie maîtrisée, dimensionnée et sécurisée pour les besoins du projet.

H) Mobilité

Les réponses apportées par la collectivité fournissent certains éléments utiles, mais plusieurs points demeurent insuffisamment argumentés ou non démontrés, ce qui ne permet pas de répondre de manière pleinement satisfaisante aux observations de la MRAe.

1. Comptages non-représentatifs : absence de mesures estivales

La période estivale, pourtant structurante dans le Diois, n'a pas été intégrée aux comptages.

1.1 Limite des données collectées

L'étude repose exclusivement sur des comptages effectués en jours ouvrés, considérés comme « scénario maximaliste ».

Aucune mesure n'a été réalisée en période estivale, alors même que le Diois connaît à cette période un trafic routier particulièrement dense, notamment sur la RD 93.

L'argument consistant à qualifier l'été de période « non-représenteative » apparaît fragile, puisqu'il exclut précisément la phase la plus susceptible d'engendrer des contraintes supplémentaires sur les infrastructures.

La prise en compte des pics saisonniers liés à l'économie touristique constitue un paramètre déterminant pour l'évaluation des impacts de trafic. L'absence de modélisation spécifique de ces fluctuations expose à **une sous-estimation potentielle de la sollicitation réelle des infrastructures routières locales**. Écarter la période de pointe estivale constitue, pour un territoire à forte attractivité touristique, **une limite méthodologique majeure**, dans la mesure où les flux saisonniers influencent significativement :

- la circulation,
- la capacité et la résistance des infrastructures,
- la sécurité routière,
- les temps de parcours.

Les standards méthodologiques en ingénierie des déplacements recommandent au contraire d'intégrer les périodes extrêmes afin d'évaluer la **résilience du système**, et non uniquement sa performance moyenne.

La justification repose ainsi davantage sur un **postulat** que sur une **démonstration fondée sur des données objectivées**.

1.2 Comparaison avec Embrun non-probante

L'argument comparatif avec la ville d'Embrun ne peut constituer une démonstration technique.

Une analogie territoriale **ne peut être assimilée à une équivalence de flux** sans :

- données de trafic croisées et géoréférencées,
- profils typologiques d’usagers caractérisés,
- analyses socio-économiques comparées,
- évaluations de capacités et de niveaux de service des infrastructures.

En l’absence de ces éléments, la comparaison *Die – Embrun* demeure indicative, et ne peut fonder une analyse méthodologiquement robuste pour un équipement hospitalier à fonctionnement continu et prioritaire.

Enfin, l'affirmation selon laquelle l'impact touristique serait « acceptable », car « très concentré » n'est pas démontrée. En matière de risques, une **occurrence ponctuelle, mais prévisible** doit faire l'objet d'une **analyse dédiée**, notamment pour un établissement dépendant d'un accès routier permanent et sécurisé.

L'évaluation fournie n'est pas conforme aux standards d'analyse multicritère et multi-saisonnier attendus. Des **comptages complémentaires**, incluant la période estivale et les **phases nocturnes**, doivent être réalisés pour caractériser de manière fiable les impacts sur la desserte hospitalière et la mobilité territoriale.

2. Absence d'analyse nocturne : absence de modélisation des flux 24h/24

L'étude indique une concentration des déplacements en journée, mais ne présente aucune modélisation spécifique des flux nocturnes : urgences, astreintes, médecins, ambulances, logistique, ravitaillement, hélistation.

Les données évoquées (12 % de mouvements nocturnes) ne sont ni détaillées, ni projetées, empêchant toute évaluation des impacts sur :

- la sécurité routière,
 - les nuisances,
 - les besoins d'éclairage,
 - les capacités de circulation nocturne.
-

3. Stationnement potentiellement sous-dimensionné

Le dimensionnement prévu (225 places) repose sur un coefficient réducteur non justifié, sans prise en compte :

- des rotations,
- des sous-traitants,
- du personnel externe,
- des rendez-vous imprévus,
- des usagers indirects,
- de l'affluence touristique.

Pour un équipement supra-communal associant Centre hospitalier et EHPAD, cette approche apparaît trop simplifiée et pourrait entraîner **un risque structurel de saturation** (reproduisant, pour partie la situation actuelle connue relative à l'implantation historique du centre hospitalier).

4. Report modal non démontré : absence d'engagements contractuels

Si des arrêts de bus sont mentionnés, aucun engagement contractuel ou technique ne garantit l'évolution de l'offre :

- fréquence,
- amplitude horaire,
- desserte,
- financement,
- conventionnement.

Les projections demeurent déclaratives, alors que la MRAe attendait des **scénarios argumentés**, or la réponse apportée dénote une absence d'alternative modale crédible.

5. Mobilités actives non programmées : absence de planification, de financement et de phasage

Les intentions relatives aux modes doux ne reposent sur aucun engagement formalisé. L'exemple de l'avenue de la Division du Texas, axe structurant reliant le site au centre-ville, illustre cette limite : annoncée comme prioritaire, elle n'a pas été réalisée à ce jour et aucune planification alternative n'est connue.

Par ailleurs, les boulevards du Ballon et du Maréchal Leclerc ne semblent pas permettre l'intégration d'aménagements cyclables sécurisés (largeur, trottoirs étroits, trafic soutenu), limitant les perspectives réalistes de mobilité active.

6. Giratoire de la RD93 non garanti : absence d'engagement du maître d'ouvrage

Si des marges de capacité sont évoquées, la réalisation du giratoire **n'est pas assurée**, faute d'engagement formel ou financier du maître d'ouvrage compétent (Département).

Deux scénarios de fonctionnement coexistent donc encore, compromettant la fiabilité de l'analyse d'impact.

■ Conclusion sur la mobilité

L'évaluation demeure déclarative, sans scénarios chiffrés ni engagements opérationnels. Les données fournies ne permettent pas de valider les hypothèses relatives à la circulation, au stationnement, à la mobilité et à l'accessibilité d'un équipement de santé d'intérêt territorial.

L'analyse reste incomplète sur plusieurs points structurants :

- modélisation en période estivale ;
- analyse nocturne 24h/24 ;
- projection du stationnement dynamique ;
- scénarios d'offre de transport collectif ;
- planification des aménagements de mobilité douce ;
- sécurisation des infrastructures critiques (RD93).

En l'absence d'éléments **complémentaires, chiffrés et opposables**, le niveau d'incertitude demeure significatif, avec un risque de **sous-évaluation des impacts réels**, dans un contexte où les exigences de continuité et de sécurité sont structurantes pour un établissement hospitalier.

I) Volet paysager

La réponse présente des intentions d'aménagement globalement cohérentes, mais reste insuffisamment précise, démonstrative et vérifiable au regard des attentes de la MRAe. Les éléments fournis demeurent majoritairement déclaratifs, génériques et non étayés par des données chiffrées ou des supports visuels, ce qui limite leur portée technique et opérationnelle.

1. Absence de représentations visuelles et données géométriques

Aucune simulation paysagère, modélisation 3D, coupe altimétrique ou analyse de covisibilité n'est fournie, alors que le site est implanté sur un versant en déclivité, générant des enjeux sensibles de perception volumétrique.

Cette absence de matérialisation empêche d'évaluer objectivement :

- la position visuelle du projet dans le paysage lointain et proche,
 - l'effet de surplomb possible de la plateforme,
 - l'évolution de la ligne d'horizon et des silhouettes bâties.
-

2. Risque de dominance visuelle et d'impact volumétrique

Les bâtiments hospitaliers annoncés (R+2 à R+3), potentiellement surélevés et accueillant l'hélistation en toiture, pourraient produire un impact visuel notable à grande distance.

Aucune alternative d'intégration paysagère (implantation, gabarit, écrans végétalisés, phasage d'équipements) n'a été présentée, rendant l'intégration « par la topographie » hypothétique à ce stade. .

3. Terrassements et équilibres morphologiques non documentés

Les travaux de terrassement et l'équilibre déblais / remblais sont évoqués, mais sans quantification, comparaison ni cartographie.

L'absence d'évaluation empêche d'apprécier les transformations morphologiques du site, notamment au regard des ouvrages associés (parkings, cheminements, voiries).

4. Intégration végétale et paysagère insuffisamment caractérisée

Les propositions d'aménagement (mail¹ végétalisé, parc, haies champêtres, matériaux locaux, démarche durable) restent standardisées et non contextualisées, faute :

- de palette végétale adaptée au sol, climat et écologie locale,

¹ Un mail (prononcé [maj] comme maille) est une large voie plantée d'arbres souvent réservée... aux piétons.

- d'analyse des continuités écologiques et visuelles existantes,
 - de méthode de gestion, maintenance et pérennité des plantations.
-

5. Non-conformité avec l'objectif d'information au public

L'argument justifiant l'absence de simulations au motif d'un projet « non finalisé » est incompatible avec les exigences réglementaires, qui imposent des représentations suffisamment réalistes dès la phase pré-opérationnelle, indépendamment du dessin architectural définitif.

▪ Conclusion sur le volet paysager

En l'état, les documents produits ne démontrent pas la possibilité d'une insertion paysagère réelle, proportionnée et maîtrisée. L'absence de données techniques, visuelles et géométriques crée un risque significatif de sous-évaluation des impacts visuels et morphologiques du projet.

J) Dispositif de suivi global

La démarche constitue une base, mais reste incomplète.

La réponse constitue une première base méthodologique, mais ne répond pas totalement aux exigences de suivi global formulées par la MRAe et par les articles L.122-1 et R.122-13 du Code de l'environnement.

En effet, si certaines thématiques sont documentées, la logique de suivi reste partielle, non chiffrée et insuffisamment opérationnalisée, reposant davantage sur un cadre général que sur un dispositif réellement instrumenté, traçable et vérifiable.

1. Une couverture thématique incomplète

Le tableau se concentre principalement sur l'eau, la biodiversité, l'entretien et un volet paysager. Plusieurs domaines pourtant habituellement requis dans le cadre d'une ZAC incluant des ERP lourds (dont un hôpital) ne figurent pas, notamment :

- Qualité de l'air et bruit, y compris en phase chantier, pourtant déterminants pour un établissement de santé, un EHPAD et des riverains ;
- Santé publique / exposition des populations, ce qui constitue un point central au regard de la nature hospitalière du projet.

En l'absence de ces thématiques, le tableau ne peut être considéré comme exhaustif.

2. Absence de critères opératoires, seuils et objectifs mesurables

Les indicateurs annoncés sont descriptifs, mais non calibrés :

- aucun seuil, valeur de référence, méthode de mesure normalisée, ni critère d'alerte n'est défini.

Sans cibles quantitatives ni seuils déclencheurs, il est impossible d'évaluer l'efficacité réelle des mesures, ou de déterminer le moment où un correctif devient obligatoire.

3. Suivi dans le temps insuffisamment encadré

Le suivi est annoncé « ajustable », mais sans calendrier consolidé, sans horizon final ni gouvernance dédiée (comité de suivi, publication périodique, transparence publique). De plus, aucune articulation n'est prévue avec l'étude d'impact du futur hôpital, alors que cet établissement constituera le principal générateur d'impacts de la ZAC.

4. Absence de modalités de communication au public

Le code impose une traçabilité accessible : aucun engagement n'est formulé concernant la diffusion des résultats (site internet, rapport annuel, présentation publique, bilan à mi-parcours, open data).

▪ Conclusion sur le dispositif de suivi global

Le suivi présenté est une intention méthodologique, non un dispositif opérationnel répondant aux attentes.

Points de fragilité :

- absence de plusieurs thématiques majeures (air, bruit, santé publique) ;
- absence d'indicateurs chiffrés, seuils et critères d'alerte ;
- calendrier non consolidé, gouvernance non précisée ;
- absence d'engagement de transparence publique.

Le dispositif présenté est un cadrage d'intentions, mais ne constitue ni une stratégie de suivi complète, ni un plan d'évaluation opérationnel conforme aux attentes de la MRAe.

Des compléments thématiques, méthodologiques et procéduraux apparaissent nécessaires afin de garantir un suivi robuste, vérifiable, transparent et proportionné aux enjeux d'une ZAC intégrant un centre hospitalier, un EHPAD et une hélistation.

K) Sécurité et tranquillité

L’analyse de la sécurité des personnes — riverains, patients, résidents de l’EHPAD et usagers — constitue un élément central dans la définition de l’implantation d’un équipement hospitalier. Au regard des enjeux identifiés, plusieurs points de vigilance doivent être examinés.

1. Proximité immédiate des habitations et vulnérabilité des riverains

La ZAC de Chanqueyras est un secteur résidentiel déjà densément habité, incluant notamment des familles et des enfants.

L’implantation sur ce site d’un hôpital et d’une hélistation expose ces populations à des nuisances **acoustiques, vibratoires, lumineuses et atmosphériques**, en phase de chantier comme en phase d’exploitation.

Ces risques doivent être appréciés au regard :

- des normes sanitaires en vigueur,
- des effets cumulés de nuisance chronique,

des risques psychosociaux, notamment en cas de survol nocturne ou de fréquence régulière des opérations.

2. Exposition au bruit et aux émissions liées à l’hélistation

Une hélistation intégrée en zone habitée nécessite une analyse **technique approfondie** portant sur :

- trajectoires aériennes et zones de survol urbain,
- périmètres de sécurité et procédures d’urgence,
- niveaux d’émissions sonores, y compris nocturnes,
- gestion des vols en conditions dégradées (météo, visibilité, urgence vitale).

À titre comparatif, une implantation sur un **site non habité**, tel que Chamarges, réduirait immédiatement ces contraintes opérationnelles et sanitaires.

3. Sécurité routière et congestion de secteurs sensibles

L’augmentation prévisible du trafic lié aux personnels, aux prestataires, aux ambulances, aux visiteurs et aux services logistiques se concentrerait sur des axes déjà sensibles, en particulier :

- l’avenue de la Gare (limite de vitesse, présence d’un Chaucidou),
- les abords du groupe scolaire de Chabestan,
- les cheminements piétons adjacents.

Une analyse spécifique est nécessaire, incluant **modélisation des flux, scénarios d’urgence, gestion des mobilités vulnérables et itinéraires alternatifs sécurisés**.

4. Cohérence entre un environnement de soins et les conditions de tranquillité

Un hôpital et un EHPAD nécessitent un environnement calme, stable et maîtrisé, garantissant la continuité des soins, la sécurité des patients et des résidents, ainsi que des conditions de travail adaptées au personnel soignant.

L’implantation envisagée soulève un point de vigilance concernant l’hélistation, prévue en toiture. Ce choix — rendu nécessaire par les contraintes physiques du site de Chanqueyras, contrairement à l’hélistation actuelle située au sol à Chamarges — pourrait générer des nuisances régulières et difficilement maîtrisables.

Il convient de souligner que le futur ensemble hospitalier du Diois sera de taille raisonnable, contrairement à des établissements de plus grande envergure (ex. Centre Hospitalier de Valence, CHU de Grenoble).

En conséquence, l’hélistation située en toiture affecterait potentiellement l’ensemble des bâtiments et des services, sans possibilité de dilution des nuisances ni de sectorisation fonctionnelle.

Cette configuration accentue la sensibilité du site aux impacts acoustiques, vibratoires, organisationnels et psychosociaux, et renforce l’exigence d’une évaluation précise, objectivable et anticipatrice.

4.1 Risques liés à une hélistation en toiture

Une hélistation en superstructure peut entraîner des impacts significatifs en matière de :

- niveau sonore : intensité élevée, pics soudains, vibrations, faible capacité d'atténuation structurelle ;
- confort environnemental : perturbation du repos, du sommeil, de la réhabilitation fonctionnelle et cognitive ;
- sécurité opérationnelle : survol des bâtiments, turbulences, contraintes aérologiques locales, protocoles d'accès complexes ;
- qualité de vie au travail : exposition répétée du personnel aux nuisances, stress, fatigue chronique et perte d'efficacité organisationnelle.

Ces effets doivent être caractérisés par des mesures objectivables, notamment :

- une modélisation acoustique (décibels en crêtes et récurrence),
- une analyse de vibrations et phénomènes de résonance bâtimenteraire,
- une étude des trajectoires aéronautiques et des risques aérodynamiques,
- une étude d'impact sur le repos et la qualité du sommeil (patients, résidents, soignants).

4.2 Enjeux pour les soins, l'accompagnement et le bien-être

Sans maîtrise rigoureuse des nuisances et risques associés, une hélistation en toiture pourrait affecter :

- la qualité de la prise en charge médicale,
- le processus de récupération et de réadaptation,
- le bien-être des résidents âgés ou dépendants,
- les conditions de travail du personnel soignant.

5. Pertinence du choix initial de l'hélisurface au regard de l'intérêt général

Il convient de rappeler que l'implantation de l'hélisurface à Chamarges résulte d'une analyse dédiée conduite en concertation avec la Direction de l'Aviation Civile (DAC).

Les procédures d'approche et de décollage d'aéronefs de secours sont strictement encadrées, en particulier afin d'éviter le survol des zones habitées ; les contraintes de relief et d'aérologie constituent également des paramètres déterminants dans l'évaluation de la sécurité opérationnelle.

Lors de la recherche d'un site pérenne et présentant le niveau de sécurité requis pour les populations riveraines, le directeur de la DAC de Lyon s'est déplacé à Die afin d'expertiser plusieurs emplacements potentiels.

Sur la base de cette expertise, **le secteur de Chamarges a été retenu comme l'option la plus pertinente à l'échelle communale**, en raison de ses conditions d'exploitation plus favorables et de son éloignement du tissu bâti.

Les orientations actuelles privilégiant la ZAC de Chanqueyras conduiraient, à l'inverse, à réintroduire les trajectoires héliportées au cœur d'un secteur urbanisé : **une évolution difficilement compatible avec les principes de sécurité qui avaient précisément justifié le choix initial.**

■ Conclusion sur la sécurité et la tranquillité

Les enjeux cumulés liés :

- à la proximité immédiate des zones habitées,
- aux nuisances et risques inhérents à une hélistation en contexte urbanisé,
- à l'exposition directe de populations sensibles (enfants, personnes âgées, patients, résidents d'EHPAD),
- aux contraintes identifiées en matière de sécurité routière et de gestion des flux en situation dégradée,
- et à la perte de robustesse opérationnelle induite par le déplacement de l'hélisurface hors de son implantation optimale validée par l'Aviation Civile,

imposent une expertise approfondie, fondée sur des données mesurées, des simulations et des comparaisons intersites structurées.

À ce stade, et en l'absence d'évaluations consolidées sur :

- les trajectoires aéronautiques et leur compatibilité avec le tissu urbain,
- les niveaux de nuisances (acoustiques, vibratoires, lumineuses) et leur récurrence,
- les incidences sur la continuité des soins et la qualité de vie,
- la résilience du système de circulation et des accès d'urgence,

l'implantation à Chanqueyras demeure incertaine au regard des impératifs de sécurité publique, de santé environnementale, de tranquillité résidentielle, d'acceptabilité sociale et de cohérence médico-fonctionnelle.

Au contraire, un site non résidentiel tel que Chamarges — **historiquement expertisé, validé pour la sécurité aéronautique et éloigné des zones habitées** — apparaît potentiellement mieux adapté à ces exigences cumulatives.

Conclusion générale

À ce stade, les justifications apportées ne répondent pas pleinement aux exigences de rigueur méthodologique et de démonstration nécessaires pour motiver une modification de la ZAC de Chanqueyras, ni aux niveaux de sécurisation attendus pour un projet hospitalier d'intérêt général.

Au regard de l'ensemble des éléments relevés, il apparaît nécessaire d'inscrire le projet dans une logique de planification territoriale séquencée, documentée et hiérarchisée, permettant de garantir la sécurité juridique du projet, la pertinence territoriale de sa localisation et l'acceptabilité sociale des décisions retenues.

En conséquence, les réponses produites ne satisfont pas, en l'état, les attentes formulées par la MRAe, laquelle avait explicitement identifié les points nécessitant des compléments et clarifications. Dès lors, l'objectif d'assurer au public un niveau d'information complet, intelligible et suffisant — condition préalable à une participation éclairée au processus de consultation — ne semble pas atteint.

Afin de consolider un choix juridiquement robuste, territorialement pertinent et **socialement accepté**, il apparaît nécessaire :

- de compléter l'évaluation,
- d'objectiver les critères d'arbitrage,
- et de conduire une comparaison méthodologique vérifiable avec des alternatives crédibles.

En conséquence, et au regard des limites identifiées, **je m'oppose à la modification de la ZAC de Chanqueyras en l'état du dossier.**

J'espère que ces observations contribueront utilement à l'éclairage de la décision finale, dans le respect de l'intérêt général.

Respectueusement.

Fait à Die, le mercredi 19 novembre 2025

